

# LES DÉCHETS MÉNAGERS & ASSIMILÉS EN ÎLE-DE-FRANCE

DONNÉES 2023

Décembre 2024

Sanoussy KABA, Chargé d'études Déchets ménagers & assimilés



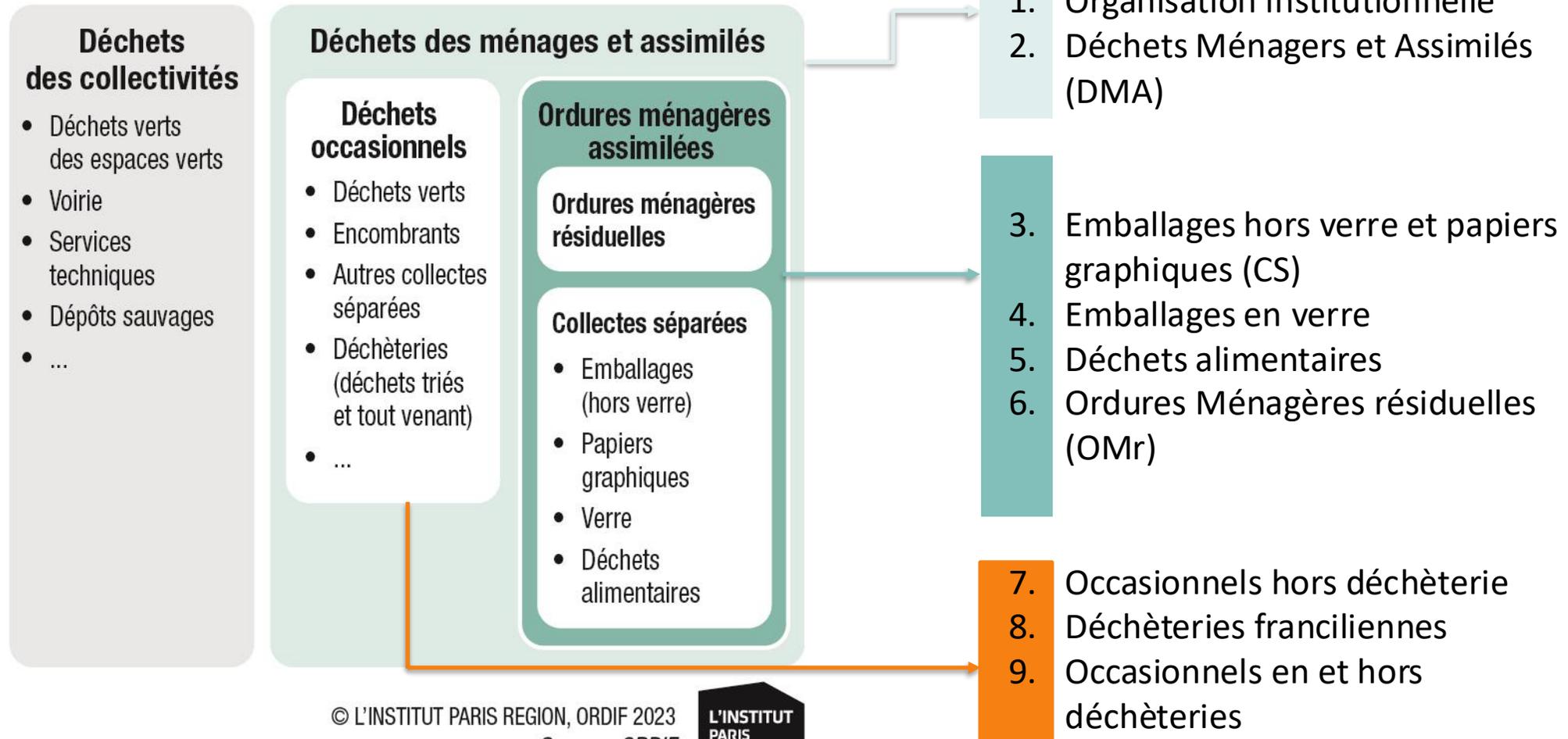
En cas de citation du document, merci de mentionner la source : Auteur (Nom, prénom) / Titre de l'étude / Institut Paris Region / année

# Le service public de prévention et de gestion des déchets

Enquête annuelle réalisée depuis 2000 auprès des collectivités ayant une compétence collecte et/ou ayant la maîtrise d'ouvrage de déchèteries soit 60 collectivités en 2023.

## Déchets collectés par le service public

Population provisoire 2023 de l'INSEE : 12 329 432 habitants sur le territoire francilien.



© L'INSTITUT PARIS REGION, ORDIF 2023

Source : ORDIF





# 1. Organisation du traitement

Les collectivités franciliennes sont regroupées en **26 intercommunalités exerçant la compétence traitement**. Quinze d'entre elles exercent aussi la compétence collecte.

Ces intercommunalités sont généralement organisées **autour d'une installation structurante**, le plus couramment un incinérateur pour les ordures ménagères résiduelles. Le Syctom de l'agglomération parisienne représente à lui seul la moitié de la population francilienne, au sein de la métropole du Grand Paris, et détient la maîtrise d'ouvrage des trois plus gros incinérateurs régionaux.

## 15 Collectivités à compétences traitement et collecte

Seine-et-Marne  
S10 : SIETREM de Lagny sur Marne (77, 93)  
S11 : SIETOM de la Région de Tourna en Brie  
S12 : SMITOM Centre Ouest Seine-et-Marnais

Essonne  
E10 : SIOM de la Vallée de Chevreuse (78, 91)  
E11 : SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts (77, 91, 94)  
E12 : SIREDOM (77, 91)

Yvelines  
Y8 : CU Grand Paris Seine et Oise  
Y9 : CC les Portes de l'Île de France

Val-d'Oise  
V1 : Syndicat AZUR  
V2 : Syndicat EMERAUDE  
V3 : SIGIDURS (77, 95)  
V4 : Syndicat TRI ACTION  
V5 : Syndicat TRI-OR  
V6 : CA de Cergy-Pontoise (78, 95)  
V7 : SMIRTOM du Vexin

## 11 Collectivités à compétences traitement

MGP  
13 : SYCTOM l'agence métropolitaine des déchets ménagers (75, 92, 93, 94)  
14 : RIVED  
15 : SMITOUVM

Seine-et-Marne  
S13 : SYTRADEM  
S14 : SMITOM du Nord Seine et Marne

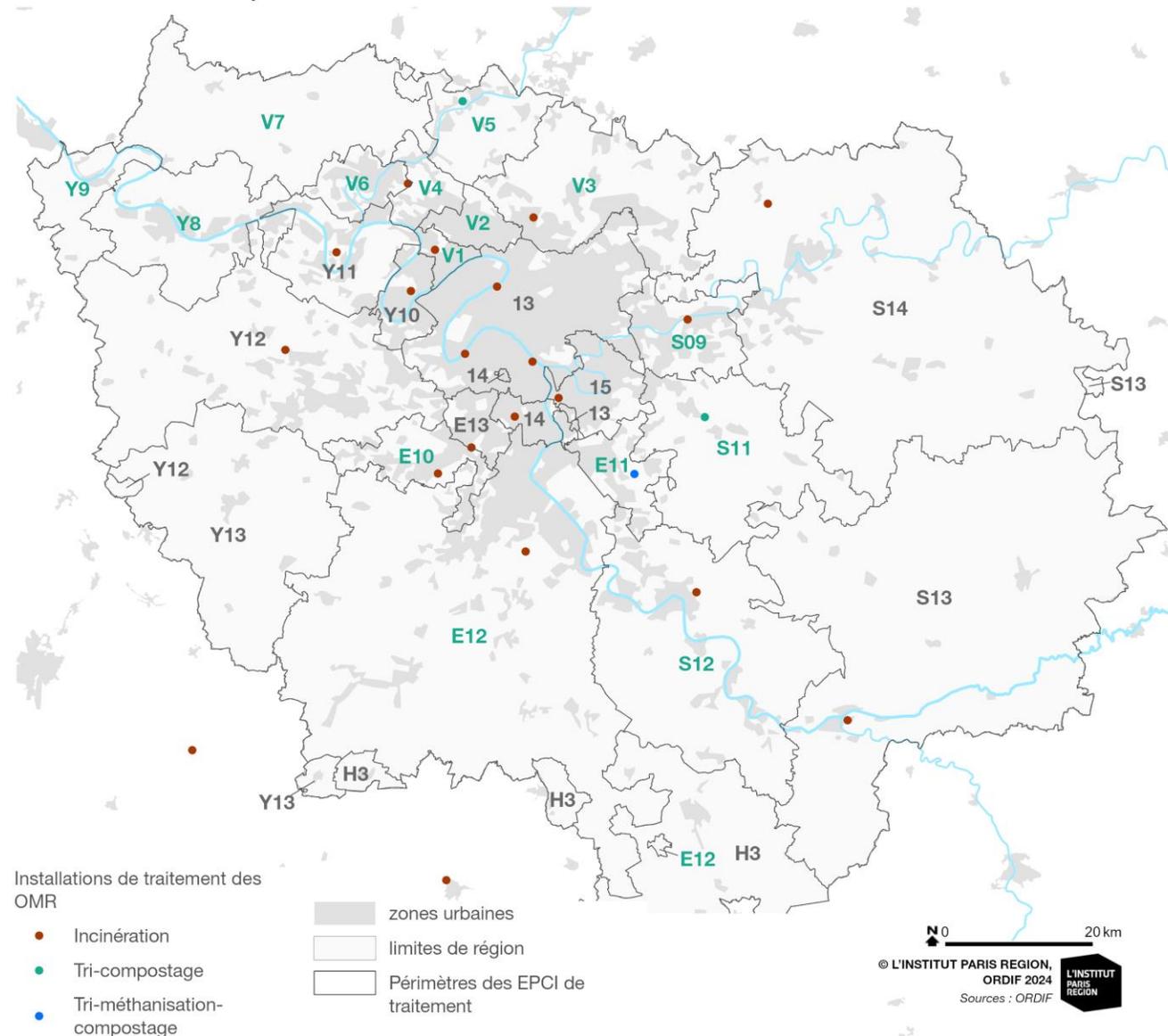
Essonne  
E13 : SIMACUR (91, 92)

Yvelines  
Y10 : SITRU (78, 92)  
Y11 : VALOSEINE  
Y12 : SIDOMPE (28, 78, 91)  
Y13 : SITREVA (28, 41, 78, 91)

Hors-Île-France (siège)  
H3 : Beauce Gâtinais Valorisation (28, 45, 77, 91)

## Les collectivités à compétence traitement – DMA

en Île-de-France au 1er janvier 2024



L'organisation institutionnelle des déchets en Île-de-France est accessible sous forme de cartographie interactive : [Cartoviz](#).

## 2. DMA ensemble : évolution des ratios

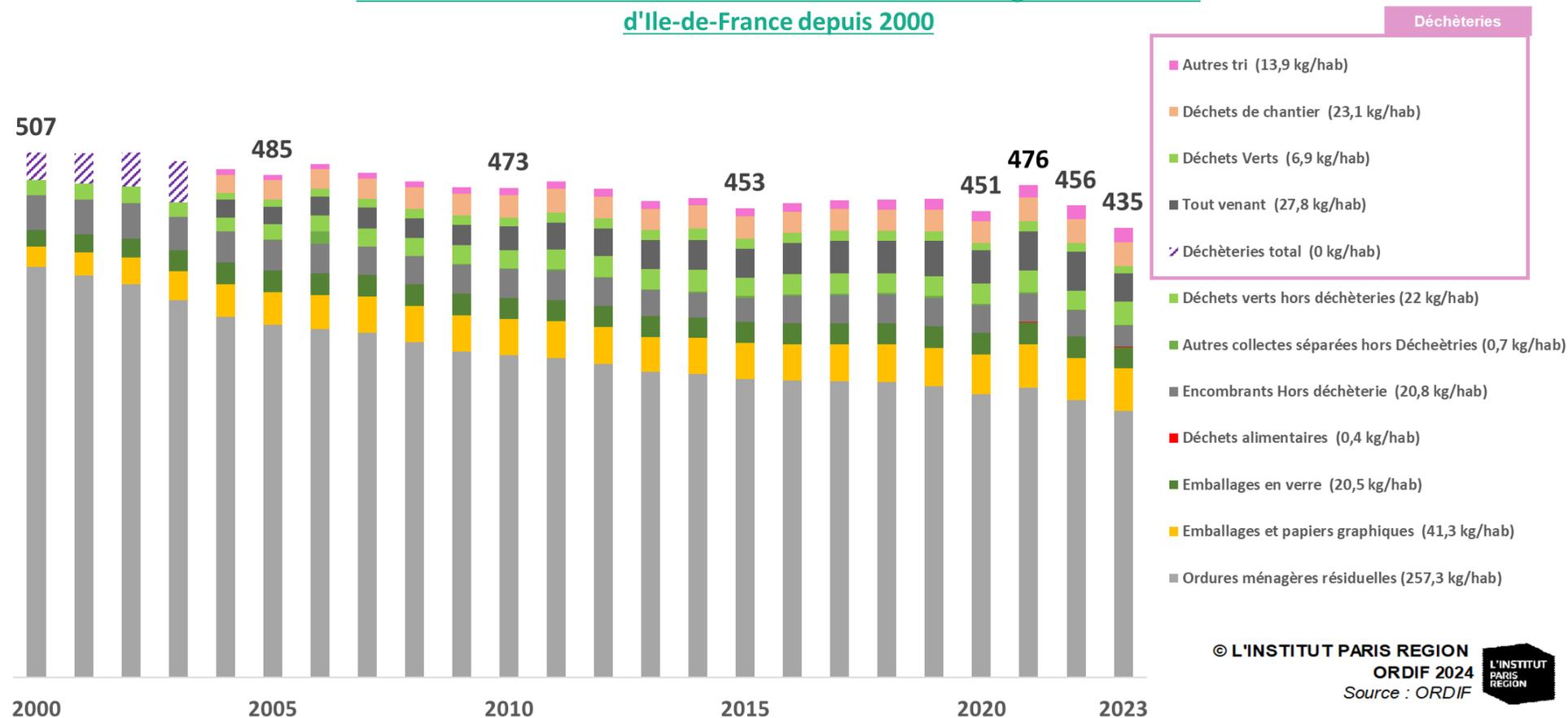
En 2023, le ratio des Déchets Ménagers et Assimilés par habitant est tombé à 435 kg. Il affiche une **diminution de 21kg par habitant** par rapport à l'année précédente soit une baisse de 5%.

L'évolution depuis 2000 montre une baisse tendancielle jusqu'en 2015 puis une période de relative stabilité avant le trou de 2020 (covid) et le pic de 2021 suivi d'une baisse depuis deux ans.

Le ratio DMA de 2023 est en **recul de 14%** par rapport à l'an 2000.

Le flux OMR représente près de **59%** des DMA

Évolution des ratios des flux de collecte des déchets managers et assimilés d'Ile-de-France depuis 2000



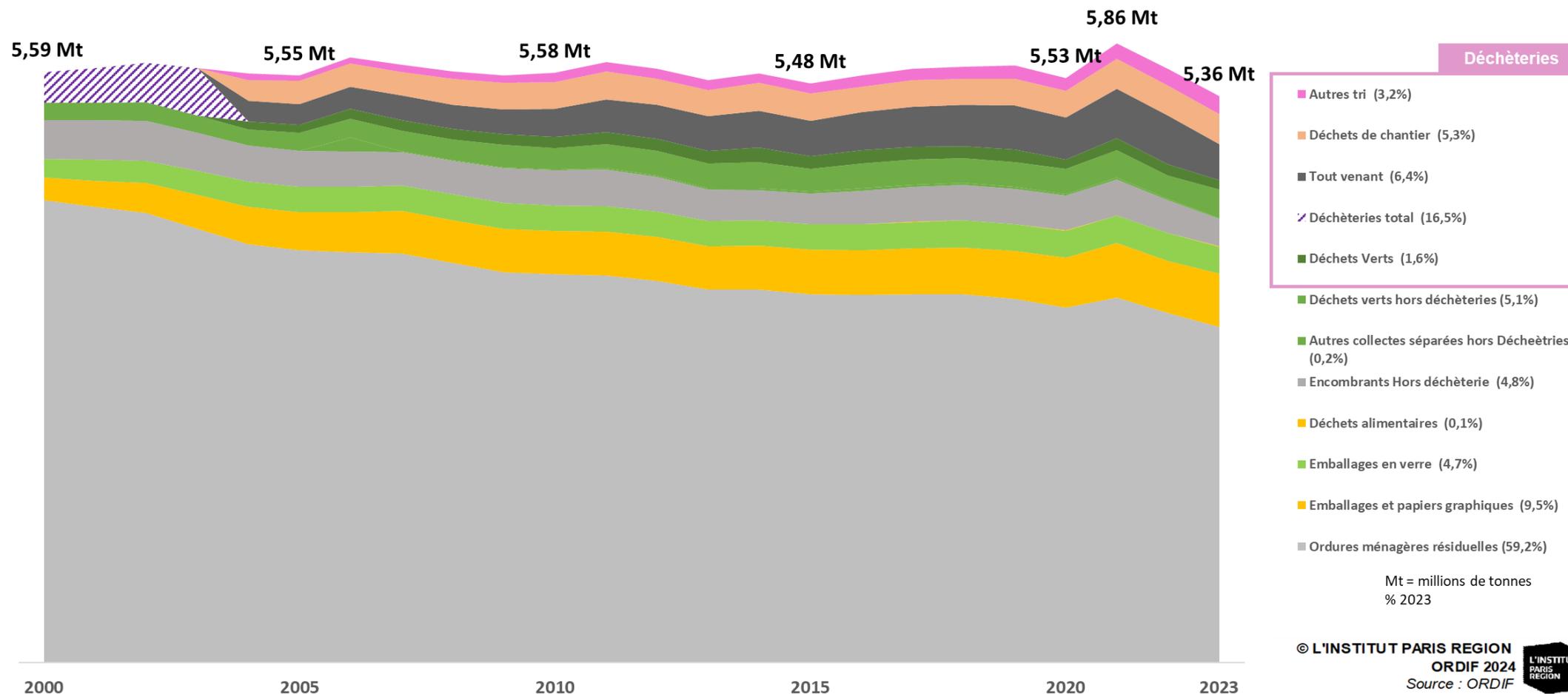
© L'INSTITUT PARIS REGION  
ORDIF 2024  
Source : ORDIF



# 2. DMA ensemble : évolution des tonnages

En 2023, la quantité totale des déchets ménagers et assimilés (DMA) produits en Ile-de-France s'élève à 5,36 millions de tonnes. La production de DMA a **baissé d'environ 261 000 tonnes** entre 2022 et 2023.

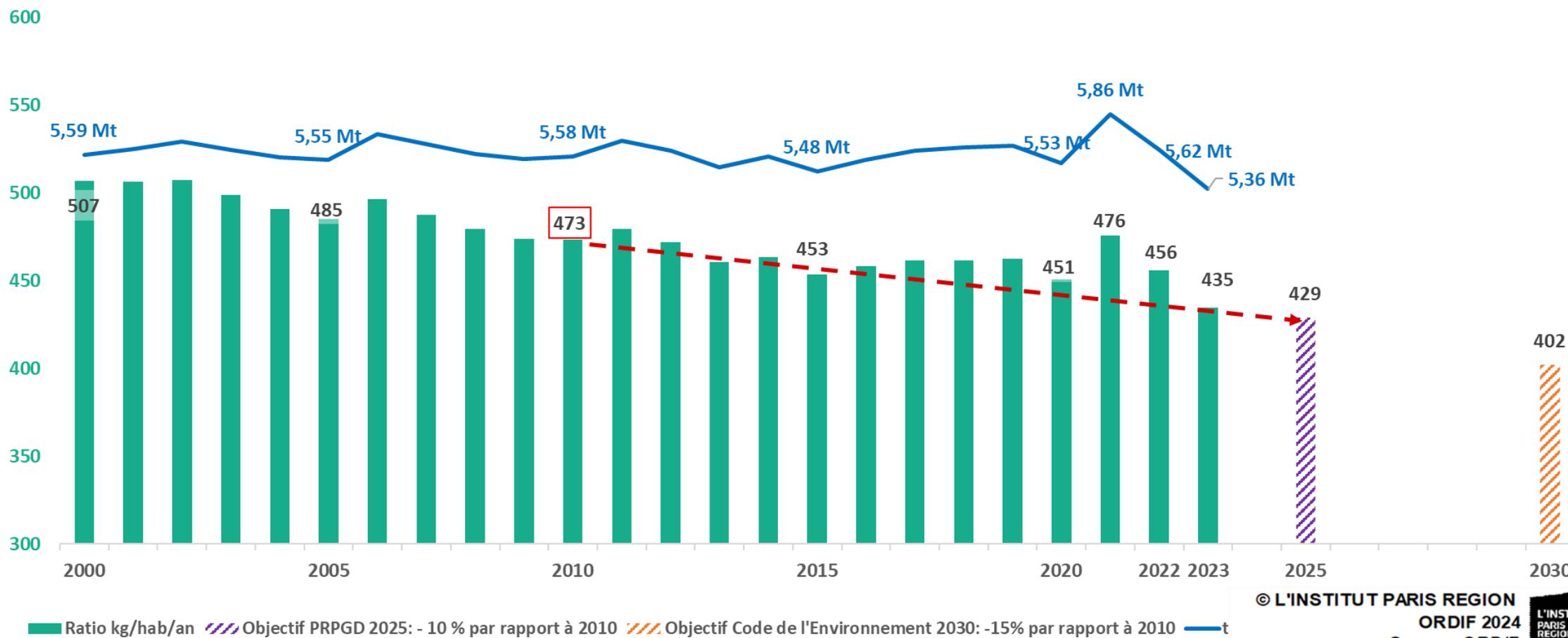
## Évolution des tonnages des flux de collecte des déchets managers et assimilés d'Ile-de-France depuis 2000



## 2. DMA ensemble : Objectif de réduction (tonnes et ratio)

Le Code de l'Environnement (L. 541-1 I 1er) prévoit une **réduction de 15 % en 2030** par rapport au ratio de DMA en 2010 (473 kg/hab), soit un objectif de 402 kg/hab. Le plan régional (PRPGD) fixe l'objectif de **429 kg/hab/an en 2025**. Après une baisse liée à la crise COVID en 2020 (451 kg/hab) et une remontée en 2021, nous observons depuis une forte baisse confirmée en 2023 avec un ratio de 435 kg/hab. Un niveau jamais atteint.

### Évolution annuelle de la production de déchets ménagers et assimilés (Millions de tonnes et kg par habitant)



© L'INSTITUT PARIS REGION

ORDIF 2024

Source : ORDIF



## 2. DMA ensemble : traitement 2023 (%)

### Premières destinations de traitement des déchets ménagers et assimilés

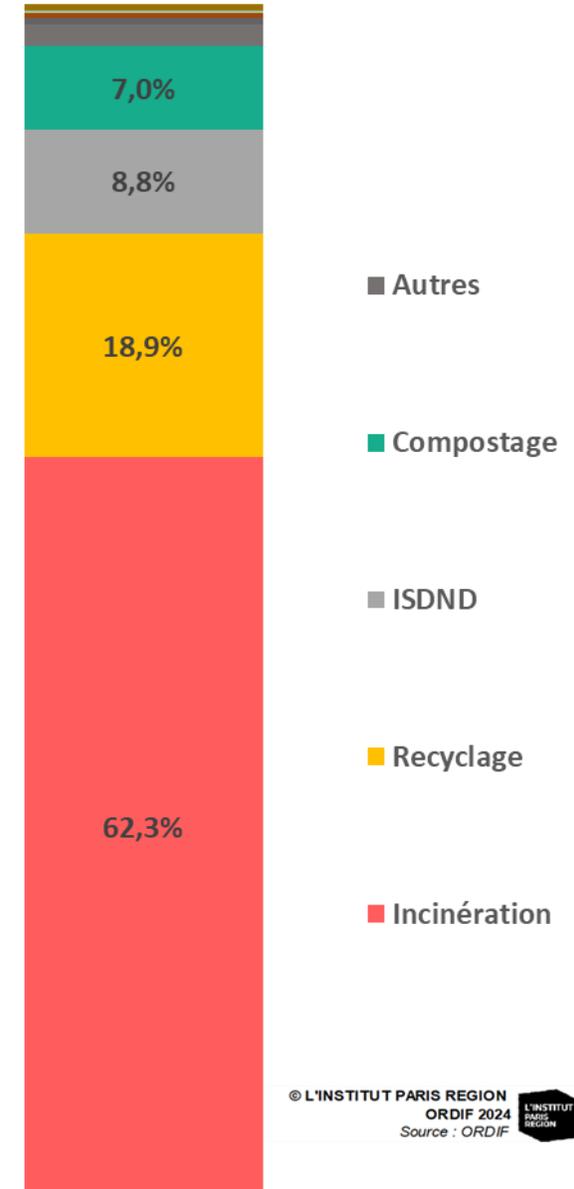
- 58,3 % vers des unités d'Incinération de déchets Non dangereux (UIDND)
- 21,3 % vers des centres de tri et repreneurs directs.
- 5,6 % vers des installations de stockage de déchets Non dangereux (ISDND)

### Traitement final

(prise en compte des refus de tri).

62,3 % de DMA incinérés soit 3 325 877 tonnes

- 18,9 % de DMA collectés orientés vers les filières de recyclage matériaux soit 1 007 832 tonnes
- 8,8 % de DMA envoyés à l'enfouissement (ISDND) soit 468 564 tonnes
- 1,9 % de DMA envoyés dans les Installations de Stockage de Déchets Inertes (ISDI)
- 7% de DMA compostés soit 336 185 tonnes
- 1,2% envoyés vers d'autres installations (CSR, Méthanisation, traitements spécifiques)



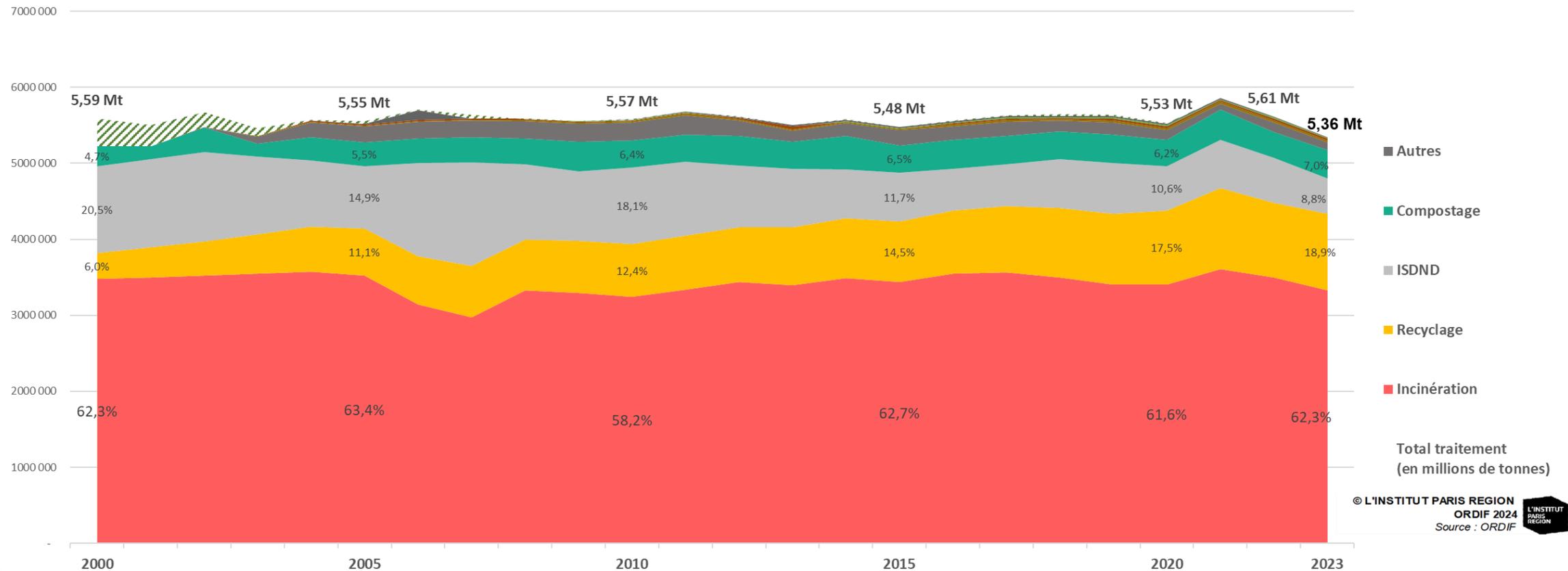
## 2. DMA ensemble : Évolution du traitement final (tonnes)

L'ensemble des déchets incinérés affichent un total d'environ 3 325 877 tonnes en 2023 soit plus de 174 000 tonnes en moins que l'année 2022. Un niveau jamais observé depuis 2010.

Les déchets enfouis continuent leur baisse avec un recul de 21% entre 2022 et 2023.

La part recyclée repart à la hausse avec une augmentation de 3% par rapport à 2022 mais reste en dessous de celle observée en 2021 d'environ 56 000 tonnes.

Évolution du traitement des déchets ménagers et assimilés (Millions de tonnes)



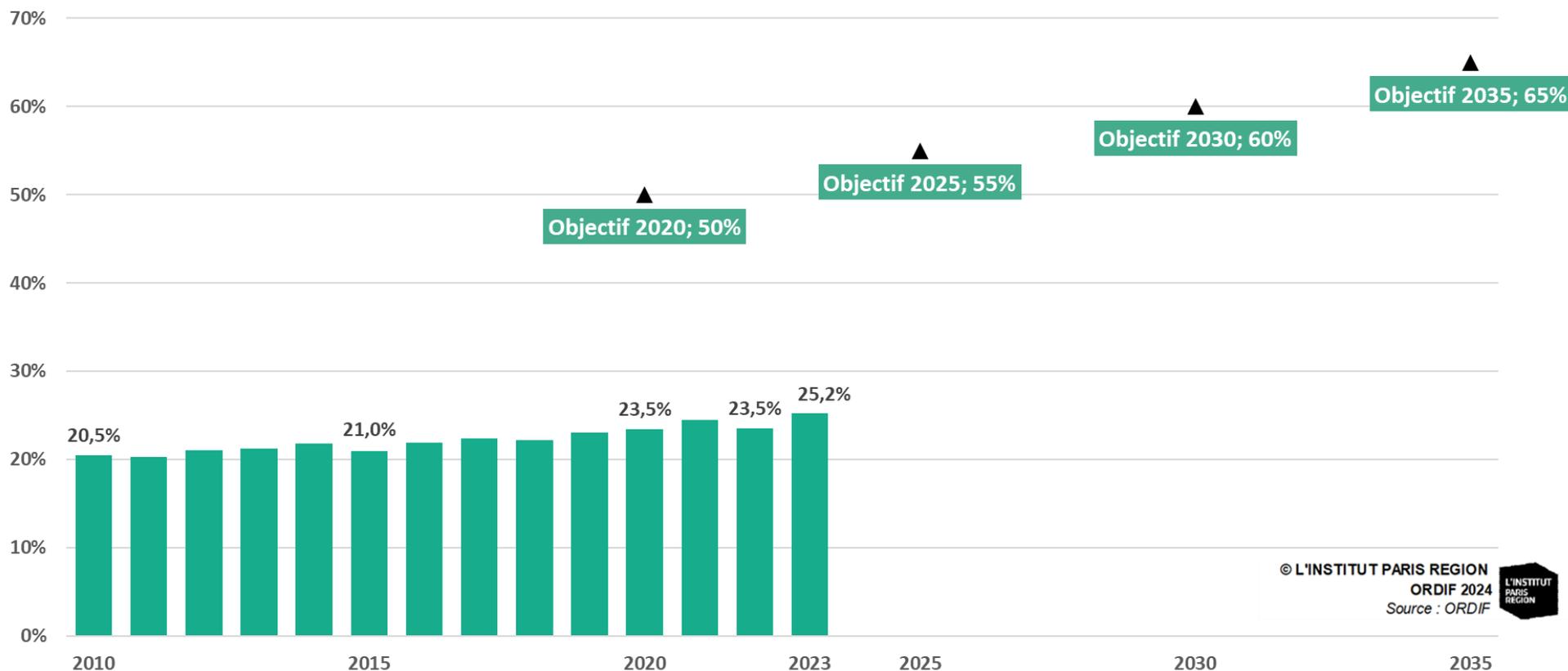
### 3. DMA ensemble : évolution du taux de recyclage

La directive-cadre européenne de novembre 2008 modifiée (art. 11) et le Code de l'Environnement (article L. 541-1 I 4e bis) prévoient un taux de recyclage en augmentation moyenne d'un point par an pour atteindre 65 % en 2035 (destinations finales hors déchets de chantiers). Le taux de recyclage défini par la directive européenne ne prend pas en compte les mâchefers ni les gravats.

En 2023, le taux de recyclage francilien des DMA a **augmenté de presque 2 points par rapport à 2022**.

Malgré cette amélioration, l'objectif réglementaire de 65 % en 2035 semble hors d'atteinte.

Évolution du taux de recyclage (matériau et organique) des déchets ménagers et assimilés franciliens



© L'INSTITUT PARIS REGION  
ORDIF 2024  
Source : ORDIF



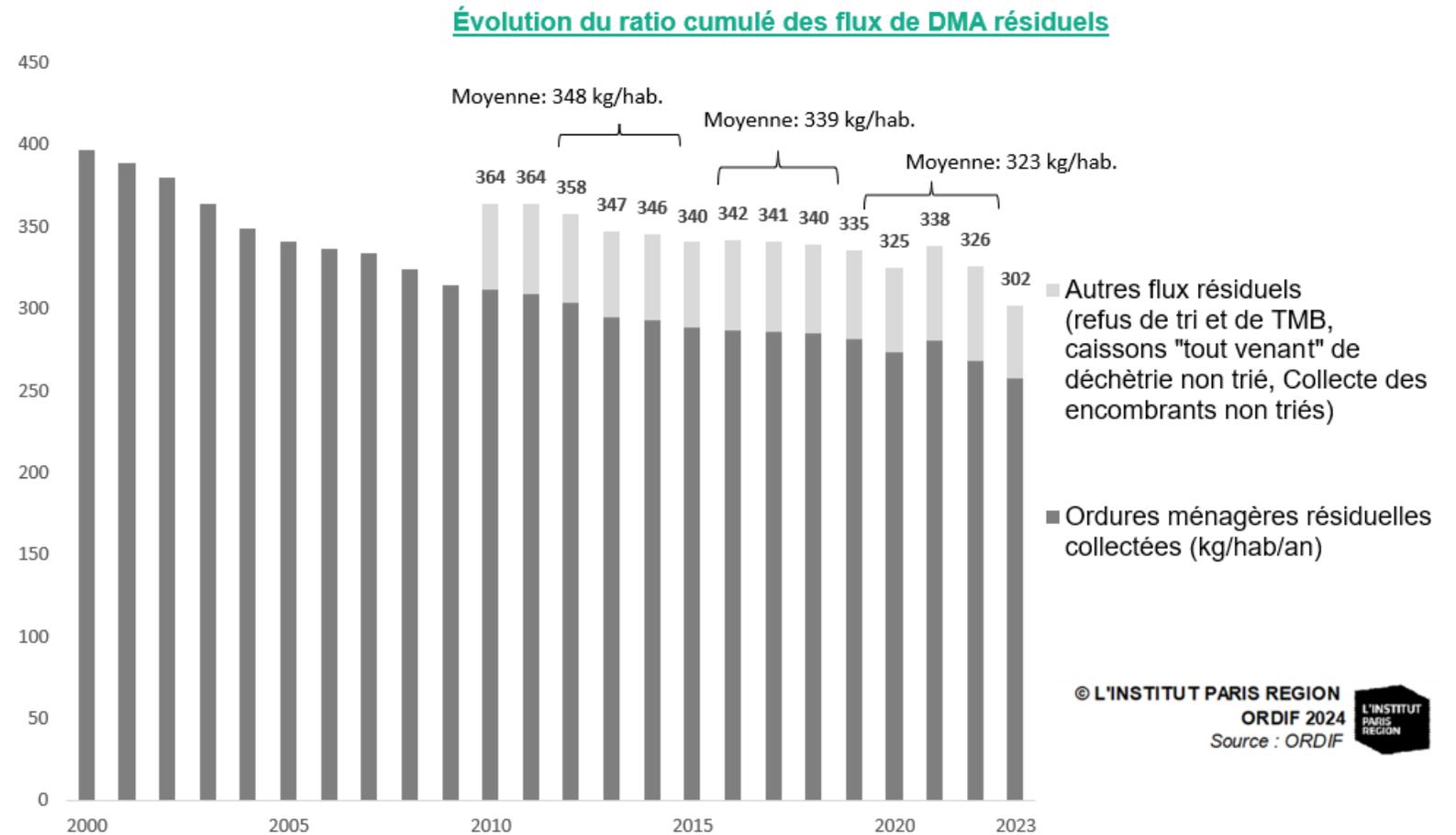
## 2. DMA ensemble : Évolution du ratio « résiduel net »

(ratios, cumul les flux de déchets résiduels)

Le ratio du **flux** de collecte des ordures ménagères résiduelles (OMr) baisse fortement depuis 2000.

En prenant en compte à partir de 2010, l'évolution des déchets occasionnels en mélange (tout-venant des déchèteries et encombrants non triés) et des destinations finales après tri, on obtient un **ratio résiduel net** correspondant à ce qui est enfouit ou incinération après l'ensemble des actions de prévention, de préparation au réemploi ou de recyclage.

Ce ratio résiduel net tombe à **302 kg/hab en 2023**. Après une période stable autour de 340 kg/hab, il connaît deux années consécutives de baisse qui ont suivi le pic post-covid.

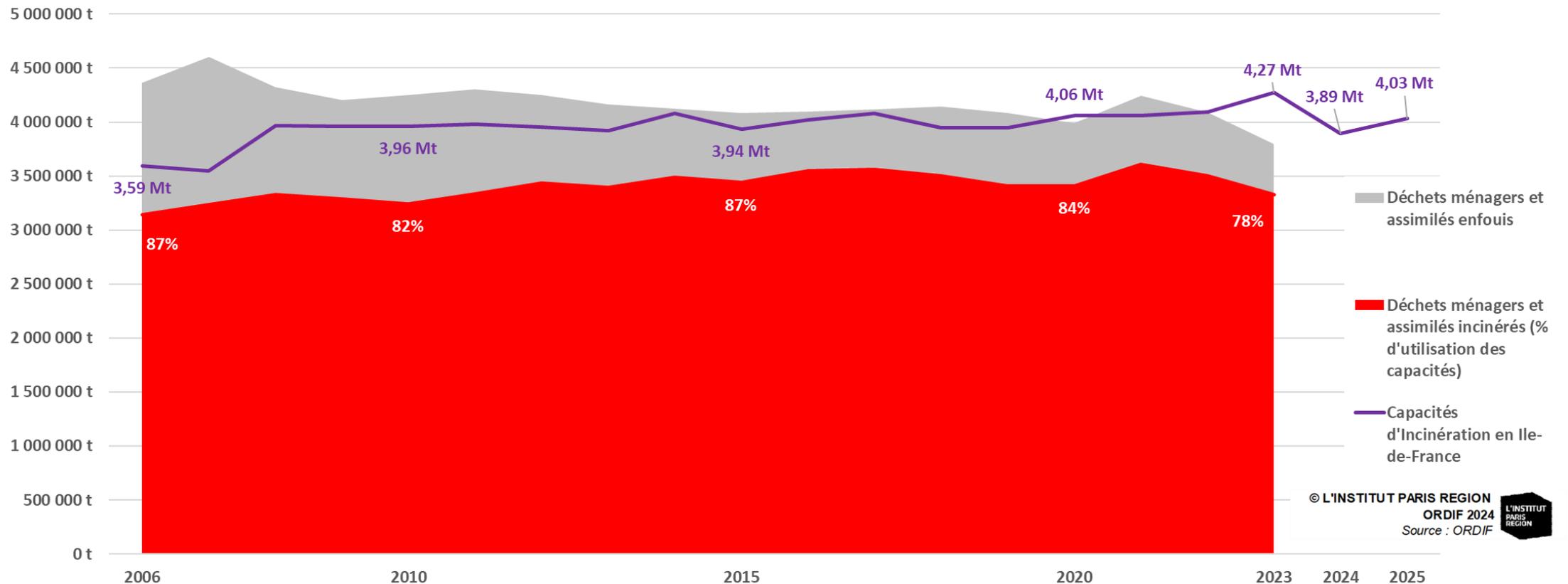


## 2. DMA ensemble : Traitement des déchets résiduels nets

Les **capacités autorisées totales d'incinération** sous maîtrise d'ouvrage publique s'élèvent à 4,27 millions de tonnes en Île-de-France en 2023. Ces capacités ont été **utilisées à 78% pour l'ensemble des flux DMA** : ordures ménagères résiduelles, refus de tri, tout venant de déchèteries ou encombrants non triés. En prenant en compte les flux ménagers enfouis, les **DMA résiduels nets** s'élèvent à près de 3,8 millions de tonnes.

Selon les années, l'ensemble de ces flux cumulés peuvent dépasser les capacités totales d'incinération sous maîtrise d'ouvrage publique. Avec la **baisse de capacité annoncée** de l'incinérateur d'Ivry en 2024 (avant l'augmentation de celui de Créteil en 2025) ce plafond théorique pourrait être à nouveau dépassé.

### Incinération et enfouissement des déchets ménagers et assimilés



© L'INSTITUT PARIS REGION  
ORDIF 2024  
Source : ORDIF

## 2. Les usines d'incinération

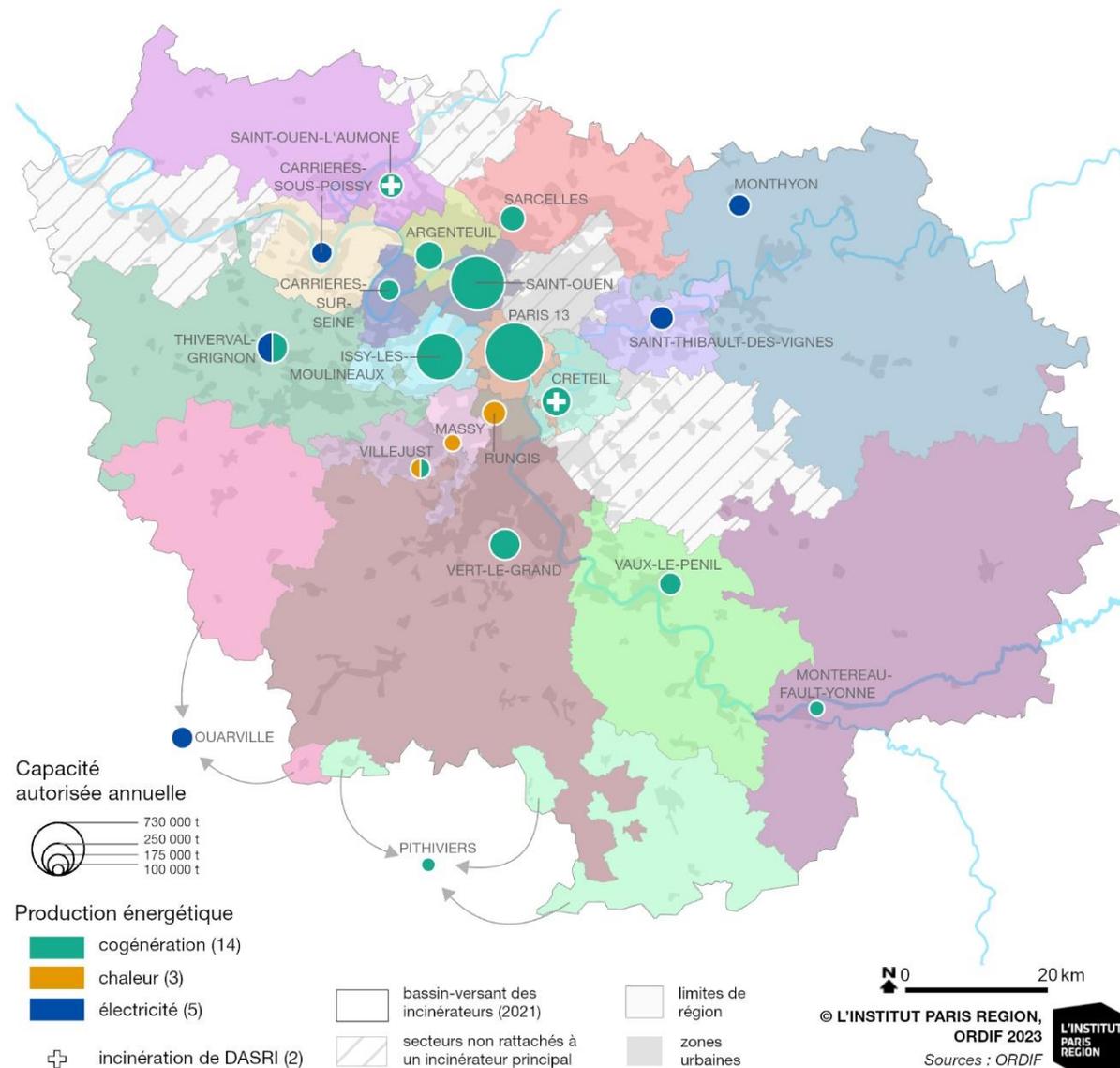
Le flux des déchets ménagers et assimilés résiduels de l'Île-de-France est à 94 % acheminé vers **18 unités d'incinération** représentées avec leur bassin versant. Ces installations reçoivent également d'autres flux ménagers, notamment des refus de tri.

Ces usines se situent principalement **en zone urbaine**. Celles en zone dense offrent les plus grandes capacités (maîtrise d'ouvrage du Sycatom de l'agglomération parisienne).

Par ailleurs, quelques capacités hors Île-de-France sont utilisées lorsque les **bassins versants** correspondent à des intercommunalités s'étendant en région Centre-Val-de-Loire (moins de 2 %).

Tous les incinérateurs franciliens produisent de l'énergie : chaleur, électricité ou cogénération. 17 d'entre elles présentent une performance permettant de les qualifier d'**unité de valorisation énergétique (UVE)**.

Les usines d'incinération ouvertes aux déchets non dangereux (UIDND) en Île-de-France en 2022-2023



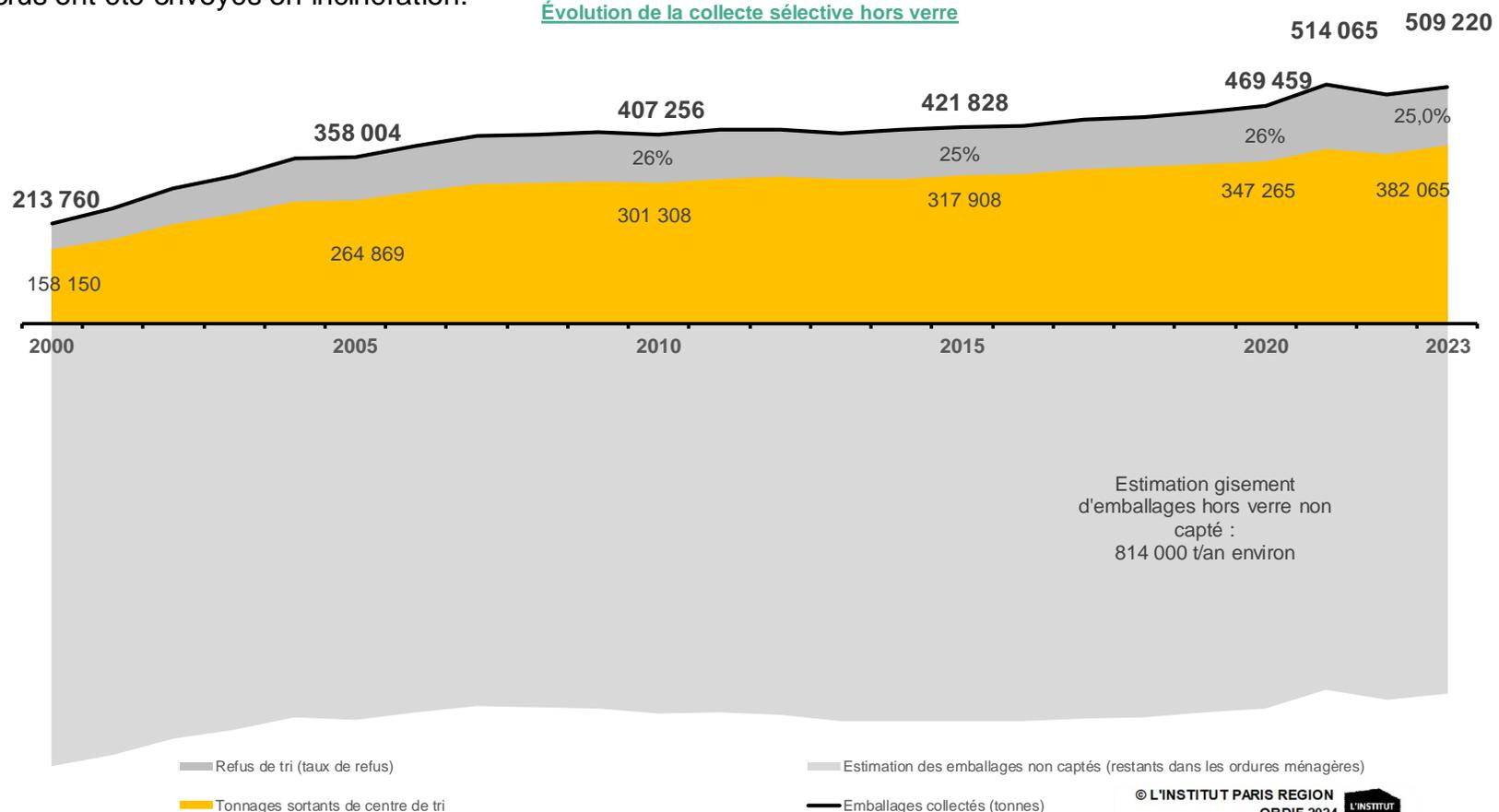
# 3. Flux Emballages recyclables : évolution du tri hors verre (tonnes)

En 2023, les collectivités de l'Île-de-France ont collecté plus de **15 000 tonnes de déchets d'emballages et de papiers de plus** que l'année précédente soit d'environ 509 000 tonnes.

Le volume de déchets d'emballages et de papiers restant dans les ordures ménagères est toujours très élevé : **environ 60% du gisement n'est pas capté.**

Le **refus de tri** de déchets d'emballages et de papiers collecté en 2023 est de 25% (127 000 t). Il s'est amélioré de 1,3 point par rapport à 2022. 98,5% de ces refus ont été envoyés en incinération.

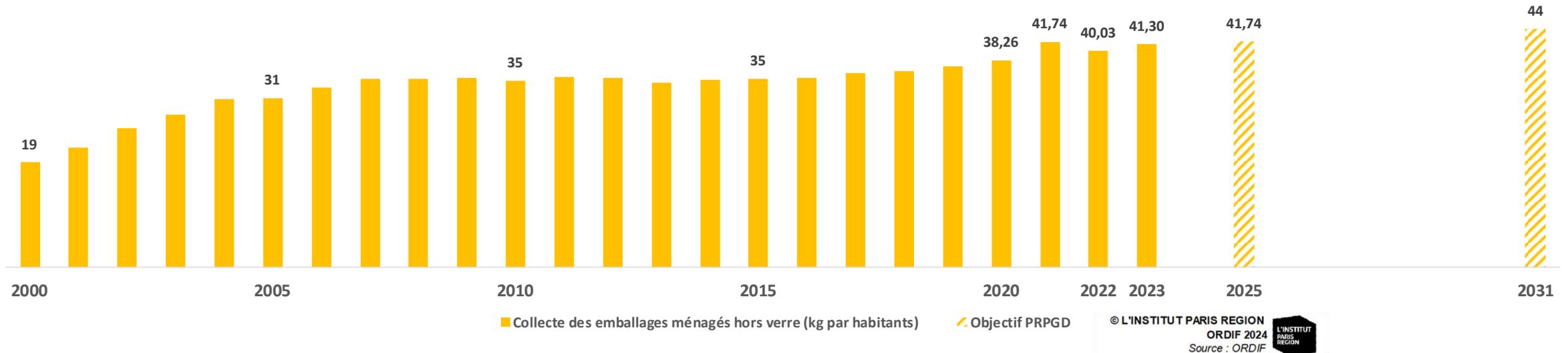
Évolution de la collecte sélective hors verre



### 3. Flux Emballages recyclables : évolution du tri hors verre (ratio)

Le ratio d’emballages et papiers, qui présentait une **tendance haussière entre 2016 et 2021**, a connu un léger recul en **2022** avant de re partir à la hausse en **2023** en passant de **40,3 kg/hab** à **41,3 kg/hab** se rapprochant ainsi des objectifs règlementaires.

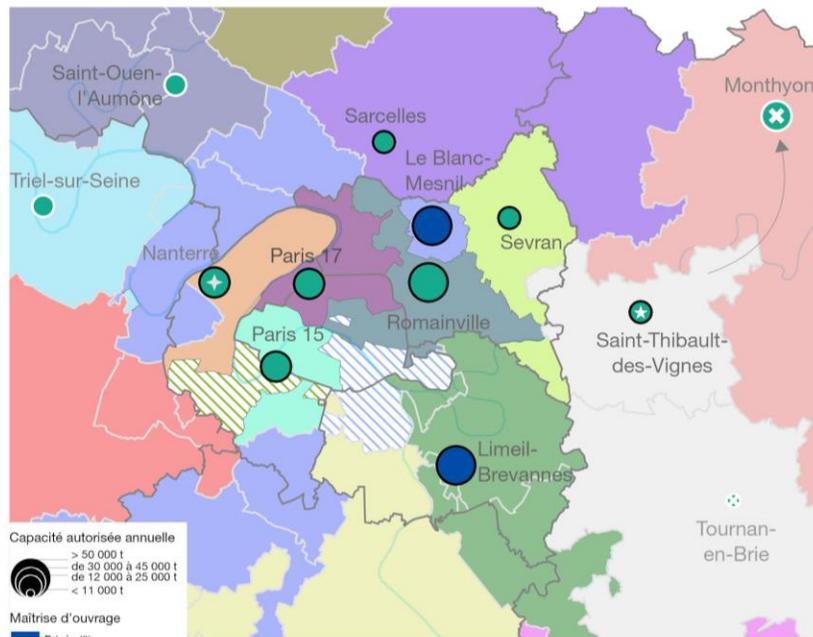
Évolution du ratio de collecte des emballages ménagers hors verre



# 3. Flux Emballages recyclables : centres de tri

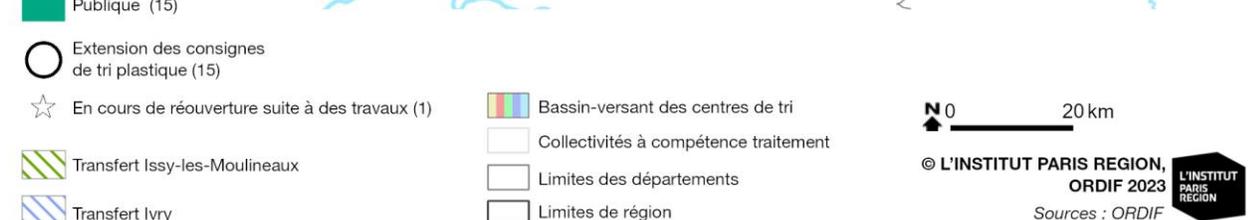
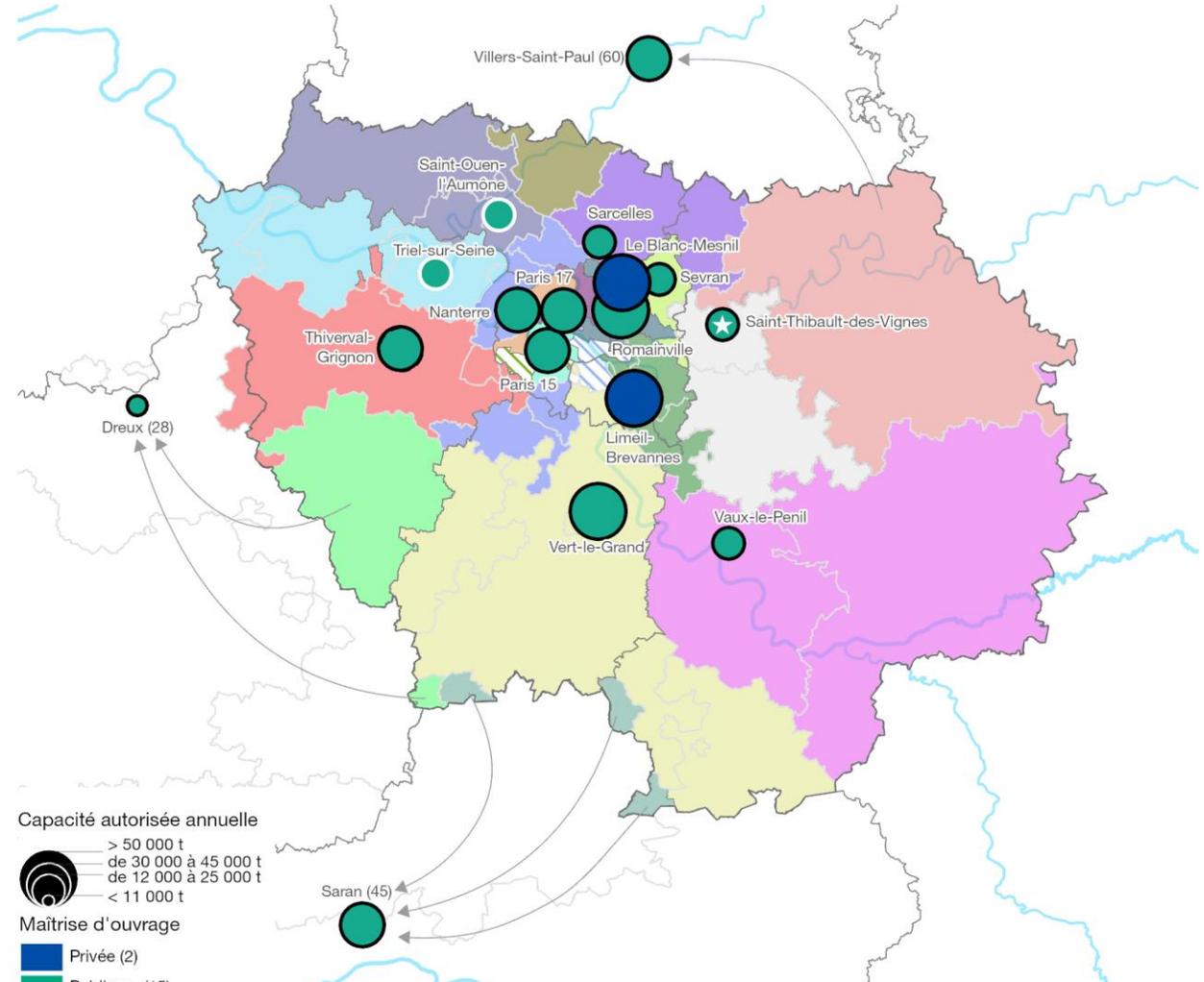
L'Île-de-France comptait en 2023, **17 centres de tri** de collectes sélectives des ménages pour une capacité autorisée annuelle de 636 220 t, dont 16 adaptés totalement ou en partie aux extensions des consignes de tri, pour 620 220 t/an soit 97% des capacités régionales.

15 des 17 centres sont sous **maîtrise d'ouvrage publique**.



Nota : Les sites de Tourman-en-Brie (SIETOM, 77) et de Monthyon (SMITOM NORD SEINE-ET-MARNE, 77) fermeront lorsque le centre de Saint-Thibault-des-Vignes (SIETREM, 77), nouvellement reconstruit, sera parfaitement opérationnel (fin 2022-début 2023).

Les centres de tri des collectes sélectives multi-matériaux des ménages en Île-de-France au 1er avril 2023



# 4. Flux Emballages en verre : évolution du tri du verre

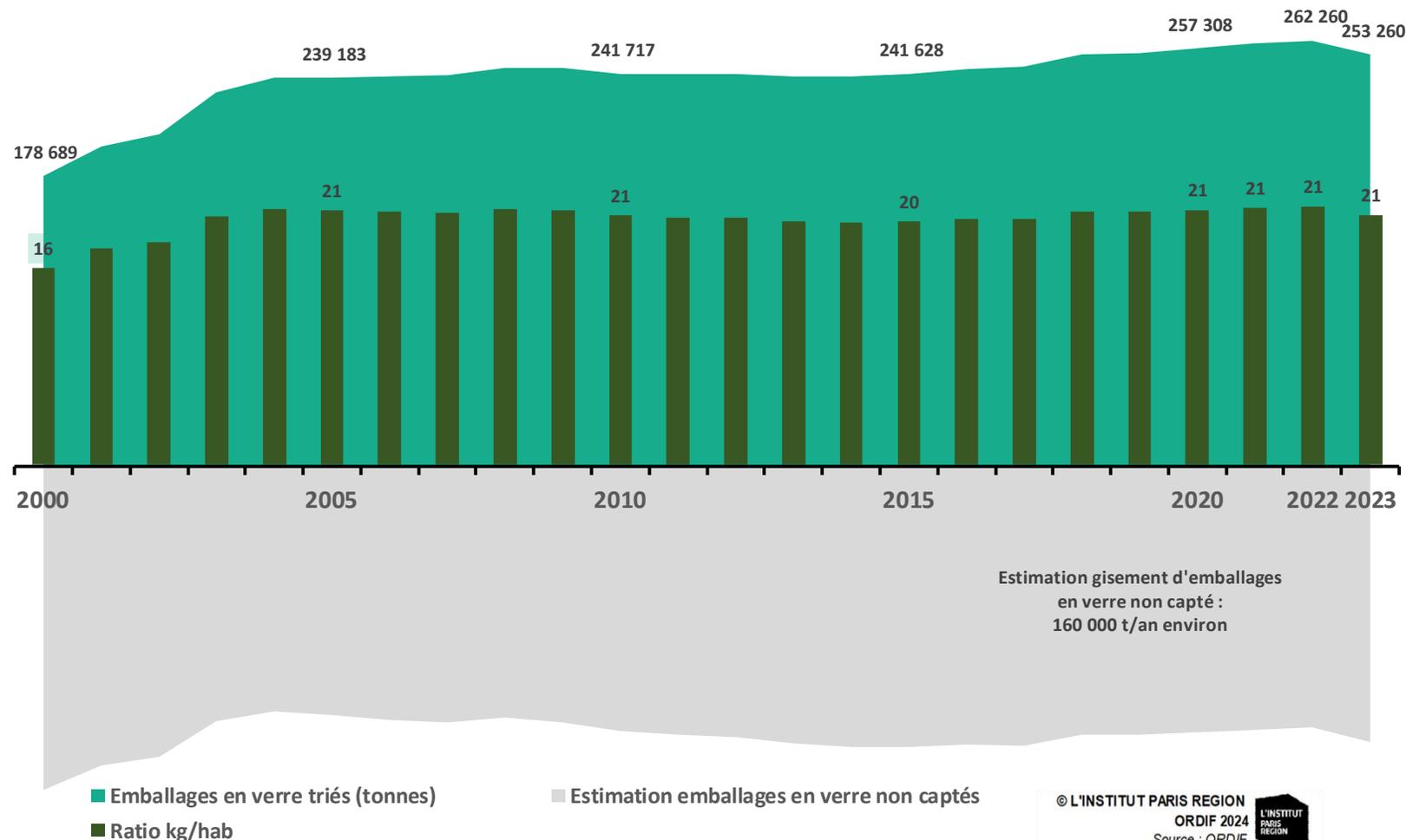
(tonnes et ratios)

Évolution captage des emballages en verre

Avec 253 260 tonnes, le flux des déchets d'emballages en verre connaît un **recul** de 3% en 2023.

Depuis 20 ans ce ratio reste **stable entre 20 et 21 kg/hab.**

Le tonnage des déchets emballages en verre non captés restant dans les OMR est estimé à près de 160 000 tonnes (14,2 kg/hab). Avec **un taux de captage de 59%**, ce flux reste cependant le plus performant des collectes sélectives.



# 5. Flux Déchets alimentaires : déploiement de la collecte

La réglementation\* posée en 2015 prévoyait que « au plus tard le **31 décembre 2023** », « tous les producteurs ou détenteurs de biodéchets, y compris [les] collectivités territoriales dans le cadre du service public de gestion des déchets », sont tenus « de mettre en place un tri à la source de ces biodéchets », soit par « valorisation sur place » soit par « collecte séparée ». Les biodéchets sont soit des déchets de jardin (cf. diapo 23 ci-après) soit des déchets alimentaires.

En 2023, l'ensemble des collectivités franciliennes indiquent mettre des **composteurs à usage domestique à la disposition des habitants.**

**9 collectivités offrent un service de collecte des déchets alimentaires à tout ou partie de leur population, tandis que 15 proposent une collecte spécifique pour les gros producteurs professionnels (cantines...).**

\*Art. L541-21-1 du code de l'environnement

## Déploiement de la collecte des déchets alimentaires

dans le cadre du service public de gestion des déchets (SPGD) en Île-de-France en 2023

### Collectes des déchets alimentaires (DA) :

- des ménages
- des gros producteurs dans le cadre du SPGD
- des ménages et des gros producteurs dans le cadre du SPGD
- en mélange avec les déchets verts des ménages et collecte séparée des DA des gros producteurs dans le cadre du SPGD

### 17 collectivités à compétences collecte

- MGP (10)  
 1 : T1 - Ville de Paris  
 2 : T2 - Vallée Sud Grand Paris  
 3 : T3 - Grand Paris Seine Ouest  
 4 : T4 - Paris Ouest La Défense  
 5 : T5 - Boucle Nord de Seine  
 6 : T6 - Plaine Commune  
 7 : T7 - Paris Terres d'Envol  
 8 : T8 - Est Ensemble  
 10 : T10 - Paris Est Marne et Bois  
 11 : T11 - Grand Paris Sud Est Avenir  
 12 : T12- Grand-Orly Seine Bièvre (91, 94)

- Seine-et-Marne (2)  
 S1 : SMICTOM de la Région de Fontainebleau  
 S7 : CC des Plaines et Monts de France

- Essonne (3)  
 E1 : CA Paris Saclay  
 E2 : CA Val d'Yerres Val de Seine  
 E3 : CA Cœur d'Essonne Agglomération

- Yvelines (2)  
 Y1 : CA Saint Germain Boucles de Seine  
 Y2 : CA de Versailles Grand Parc (78, 91)

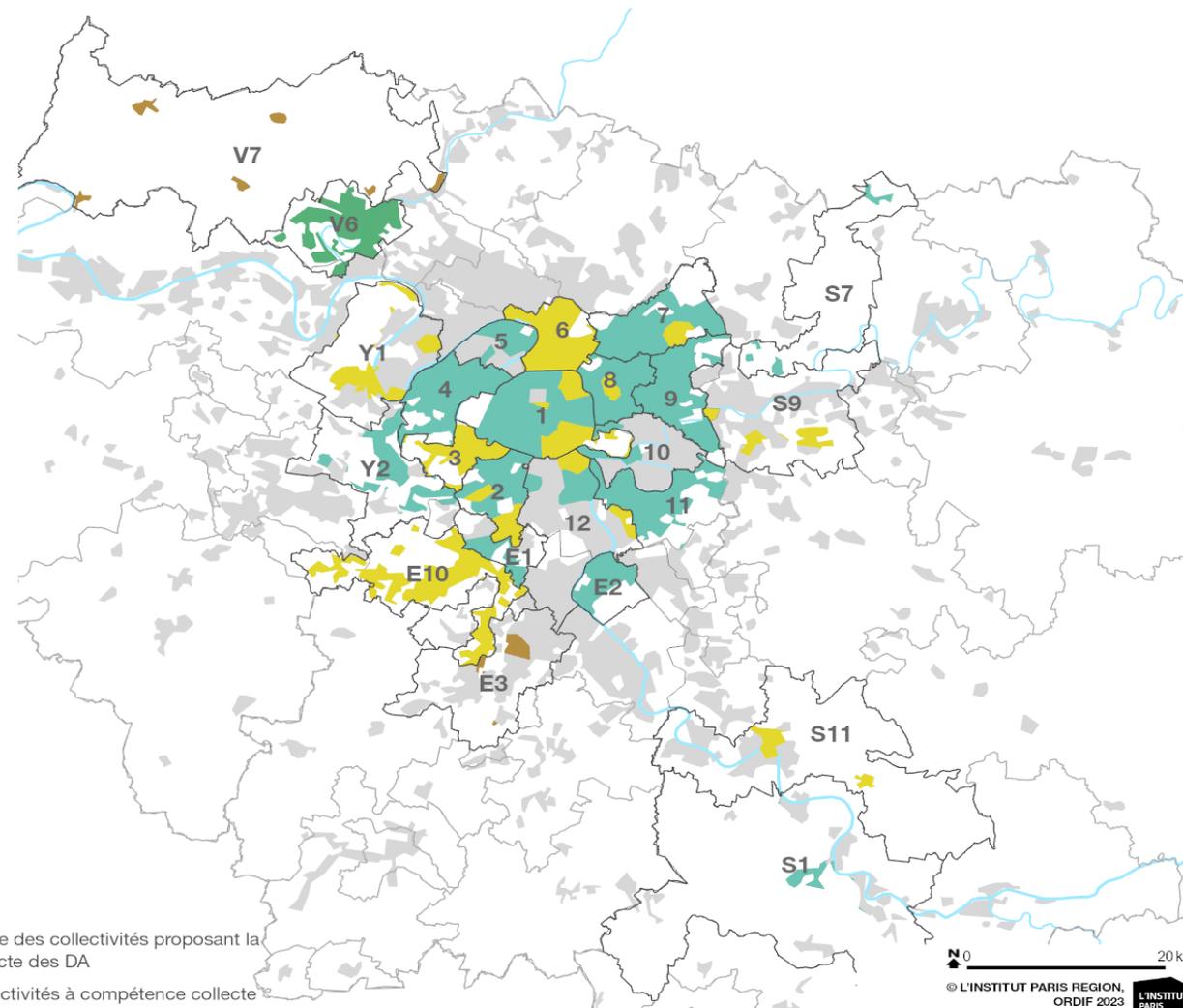
### 5 collectivités à compétences collecte et traitement

- Seine-et-Marne (2)  
 S90 : SIETREM DE LAGNY SUR MARNE (77, 93)  
 S11 : SMITOM Centre Ouest Seine-et-Marnais

- Essonne (1)  
 E10 : SIOM de la Vallée de Chevreuse (78, 91)

- Val-d'Oise (2)  
 V6 : CA de Cergy-Pontoise (78, 95)  
 V7 : SMIRTOM du Vexin

- Limite des collectivités proposant la collecte des DA
- Collectivités à compétence collecte
- Limites des départements



© L'INSTITUT PARIS REGION, ORDIF 2023  
 Sources : ORDIF, Région Île-de-France, ADEME

# 5. Flux Déchets alimentaires : évolution de la collecte (tonnes)

## En 2023, le service public a collecté

**11 110 tonnes** de déchets alimentaires :

- 46% provenant des ménages soit 5 159 tonnes.
- 54% provenant des « gros producteurs » (cantines, marchés forains, restaurants, etc.) soit 5 951 tonnes.

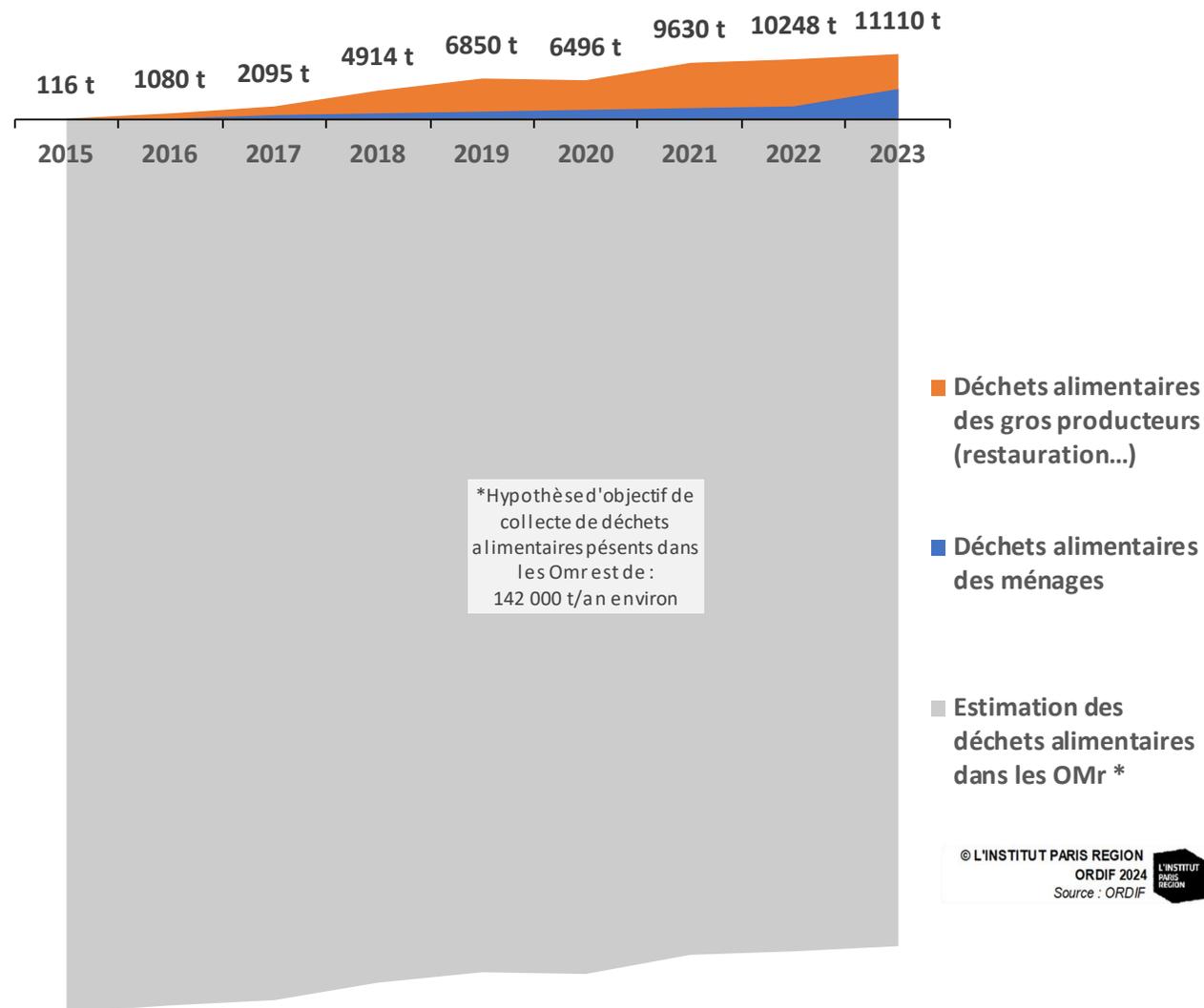
La quasi-totalité de ces tonnages sont valorisés en méthanisation.

À la lecture de la réglementation, on peut raisonnablement faire l'hypothèse d'un **objectif 50% de réduction des déchets alimentaires** dans les ordures ménagères résiduelles. Pour l'atteindre, trois leviers sont envisageables :

- La lutte contre le gaspillage alimentaire
- Le compostage de proximité
- La collecte des déchets alimentaires en vue de leur valorisation organique.

Dans le cadre de cette hypothèse, le gisement de déchets alimentaires dans les ordures ménagères à capter est estimé à 142 000 t annuelles environ.

## Évolution de la collecte des déchets alimentaires par le service public

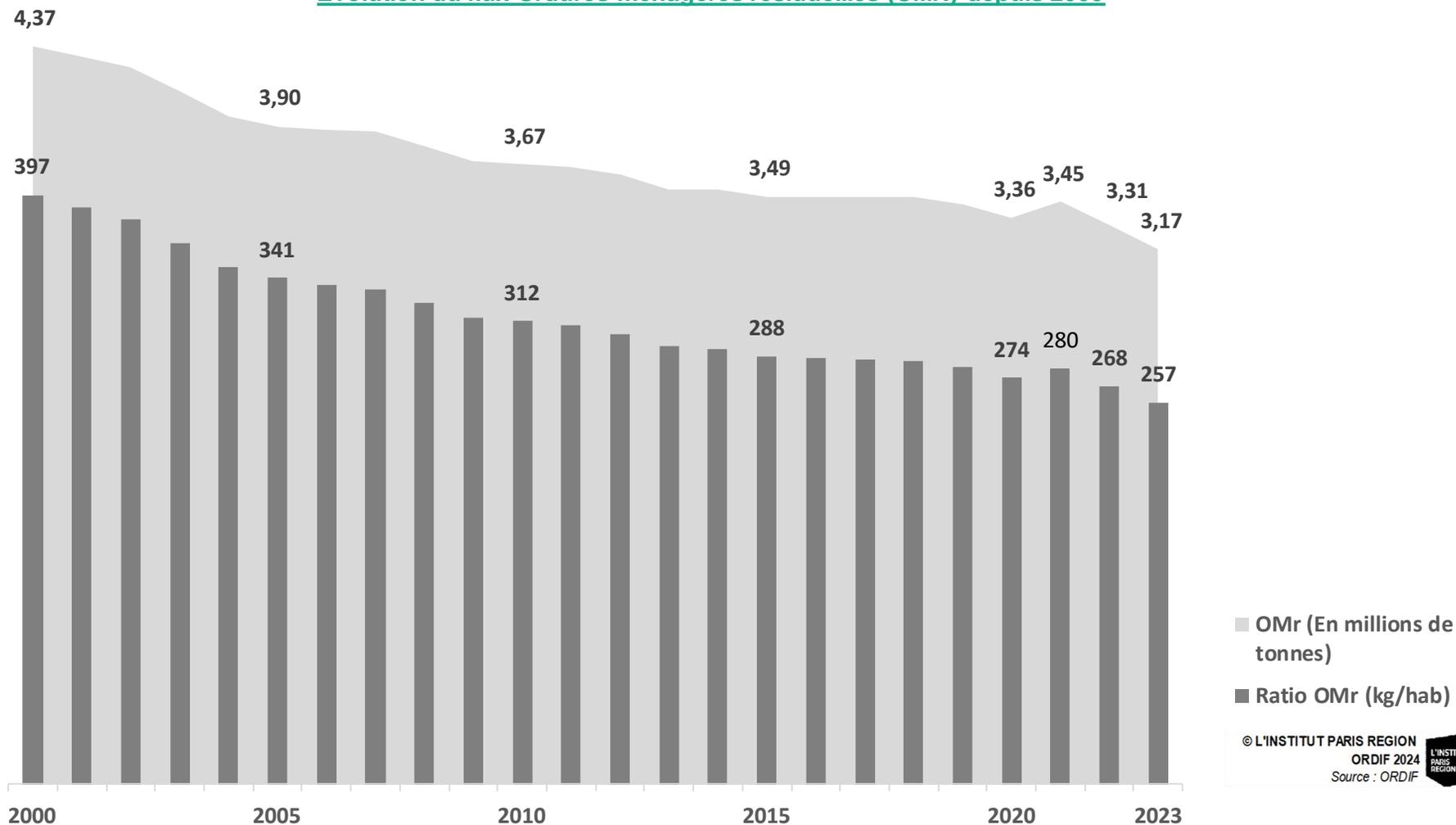


# 6. Flux Ordures Ménagères Résiduelles : évolution

(tonnes et ratios)

2023 est une **année record pour la baisse des ordures ménagères résiduelles** (OMr). En effet, avec 3,17 Mt d'Omr (257 kg/hab), le tonnage comme le ratio de ce flux atteint son niveau le plus bas depuis l'an 2000 : une réduction de 140 kg par habitant et par an (- 35%).

## Évolution du flux Ordures ménagères résiduelles (OMr) depuis 2000

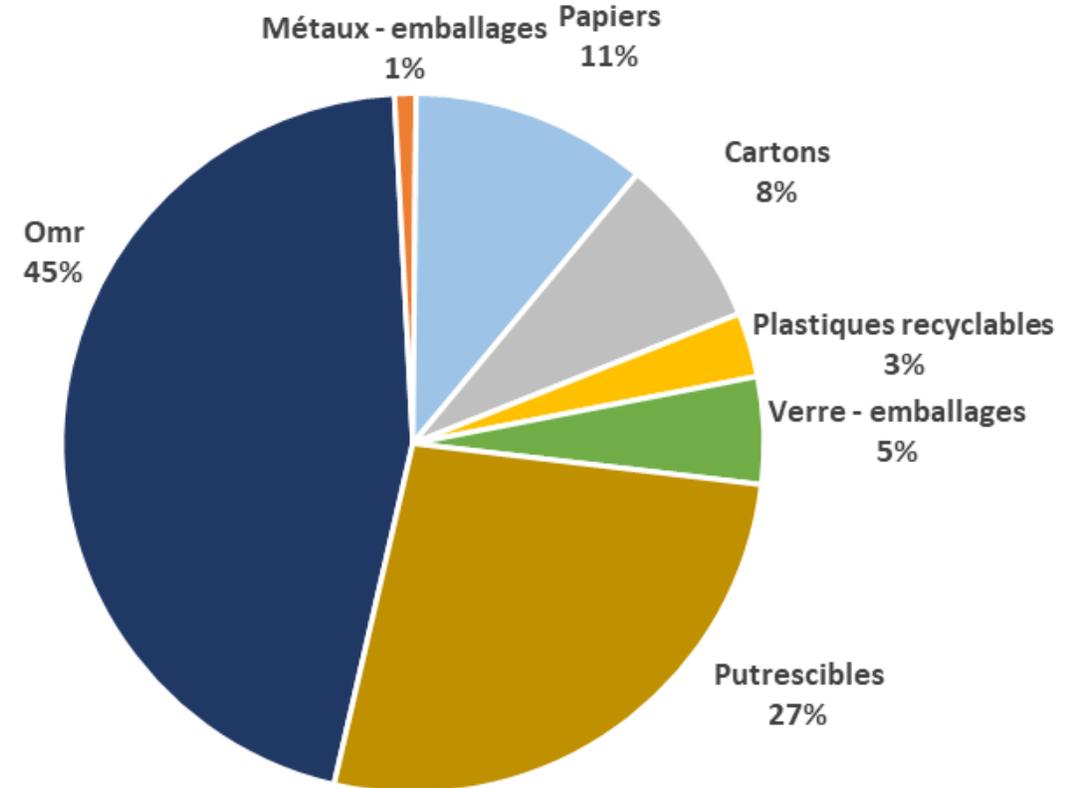


# 6. Flux Ordures Ménagères Résiduelles : composition

Les ordures ménagères résiduelles sont composées à plus de 55 % de déchets recyclables. Cette estimation régionale a été réalisée à partir des caractérisations entreprises par les collectivités en 2014 corroborées par le Modecom de 2017. Depuis, l'évolution de la consommation a entraîné une baisse du gisement des papiers et une hausse de celui des cartons.

Ces données illustrent le **potentiel de détournement** des déchets recyclables encore non triés : près d'un million de tonnes par an pour les biodéchets et autant pour les matériaux recyclables.

## Composition des Ordures ménagères résiduelles en 2017



© L'INSTITUT PARIS REGION  
ORDIF 2024  
Source : ORDIF

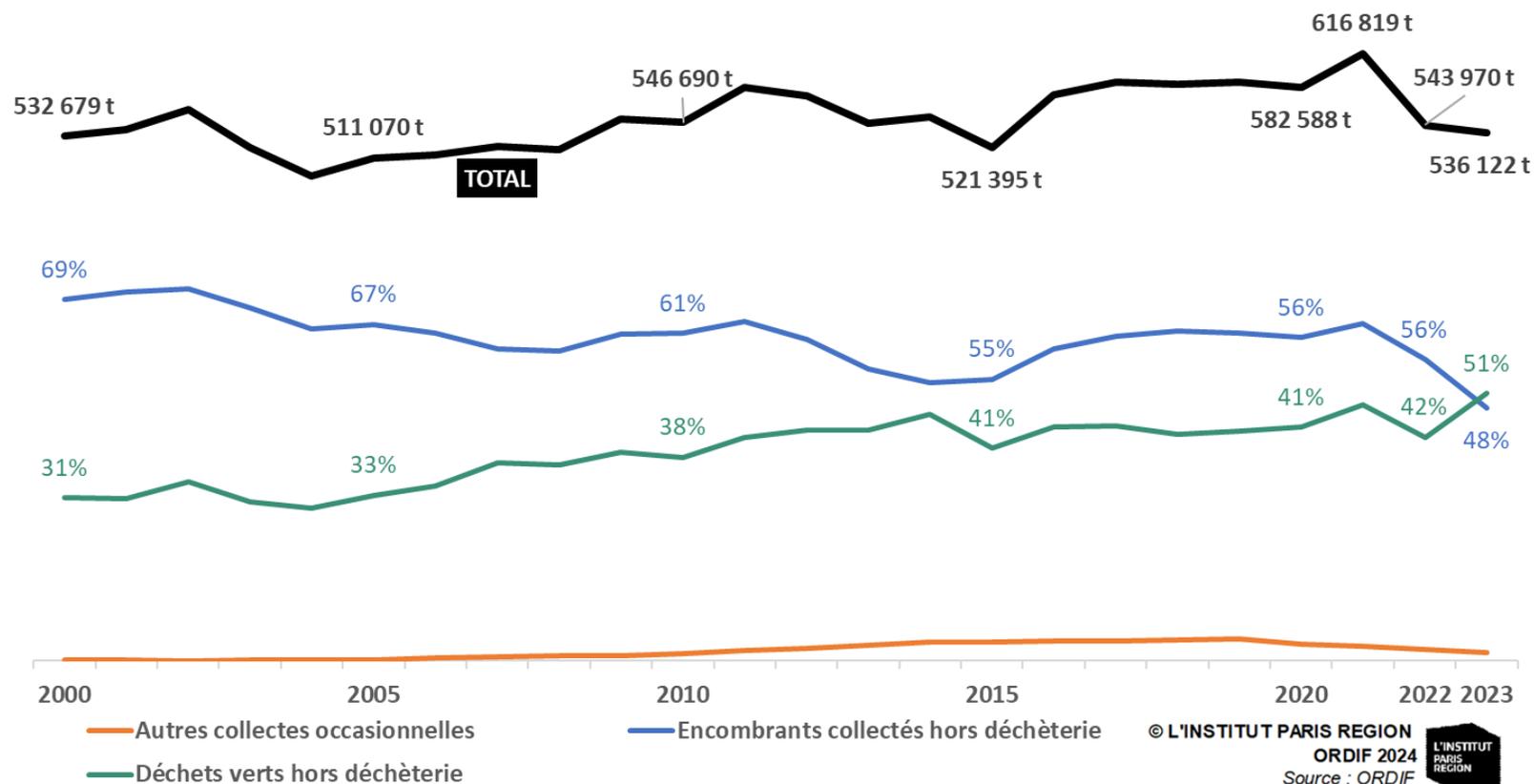


# 7. Flux Déchets occasionnels hors déchèteries (tonnes)

Les flux de déchets occasionnels varient d'une année sur l'autre. Entre 2016 et 2021, ils sont restés relativement stables se maintenant au dessus de 580 000 tonnes annuelles.

Cependant, l'année 2023 a enregistré une forte baisse atteignant des niveaux proches de ceux observés avant 2010. Par ailleurs la part des déchets verts a progressé de manière régulière, dépassant même celle des encombrants.

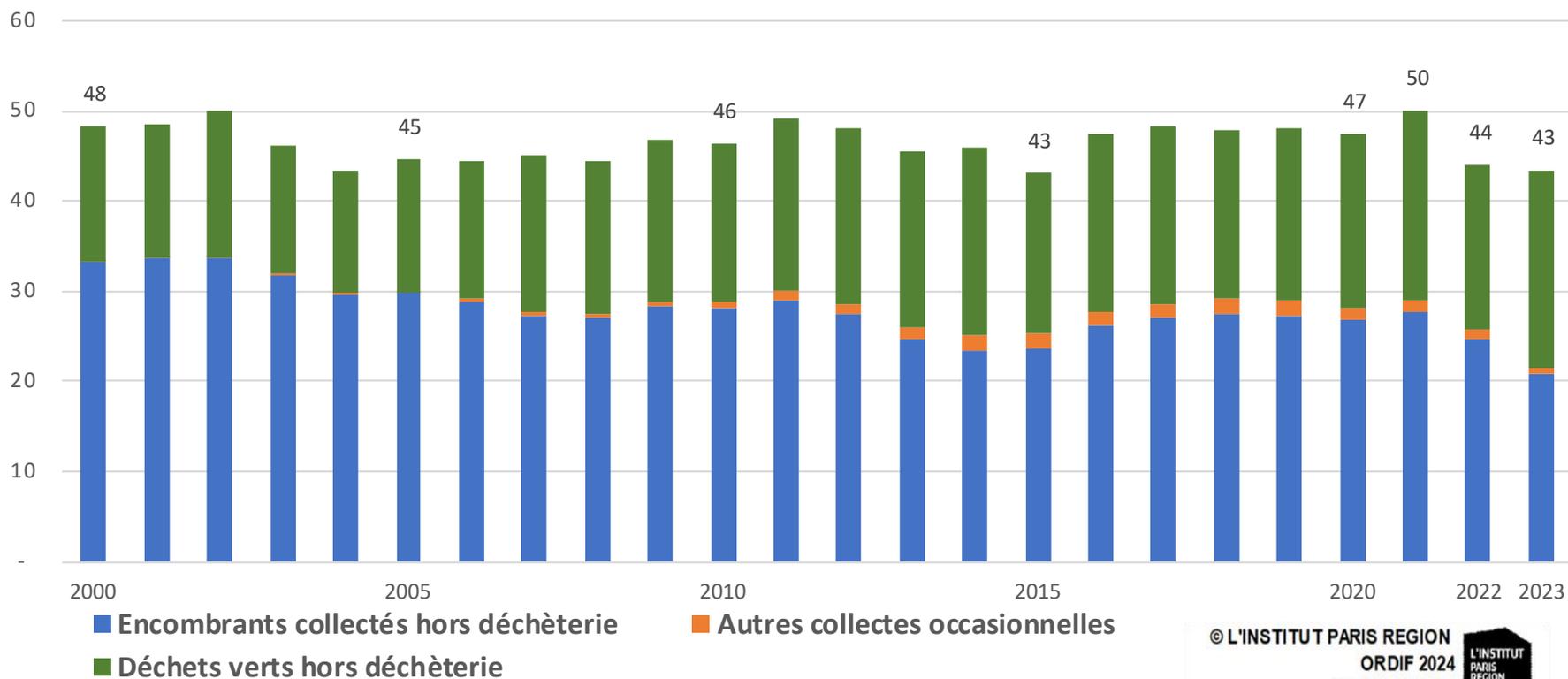
Évolution de la collecte des déchets occasionnels hors déchèteries (tonnes & %)



# 7. Les déchets occasionnels hors déchèteries (ratios)

Le ratio des déchets occasionnels hors déchèteries est de 43 kg/hab. en 2023. Ce ratio est stable après la baisse de 2022. Les encombrants, passent de 25 kg/hab à 21kg/hab entre 2022 et 2023 tandis que les déchets verts augmentent à 22 kg/hab (+ 4). Les autres collectes occasionnelles restent stables autour de 1kg/hab.

## Évolution de la collecte des déchets occasionnels hors déchèteries (kg/hab)

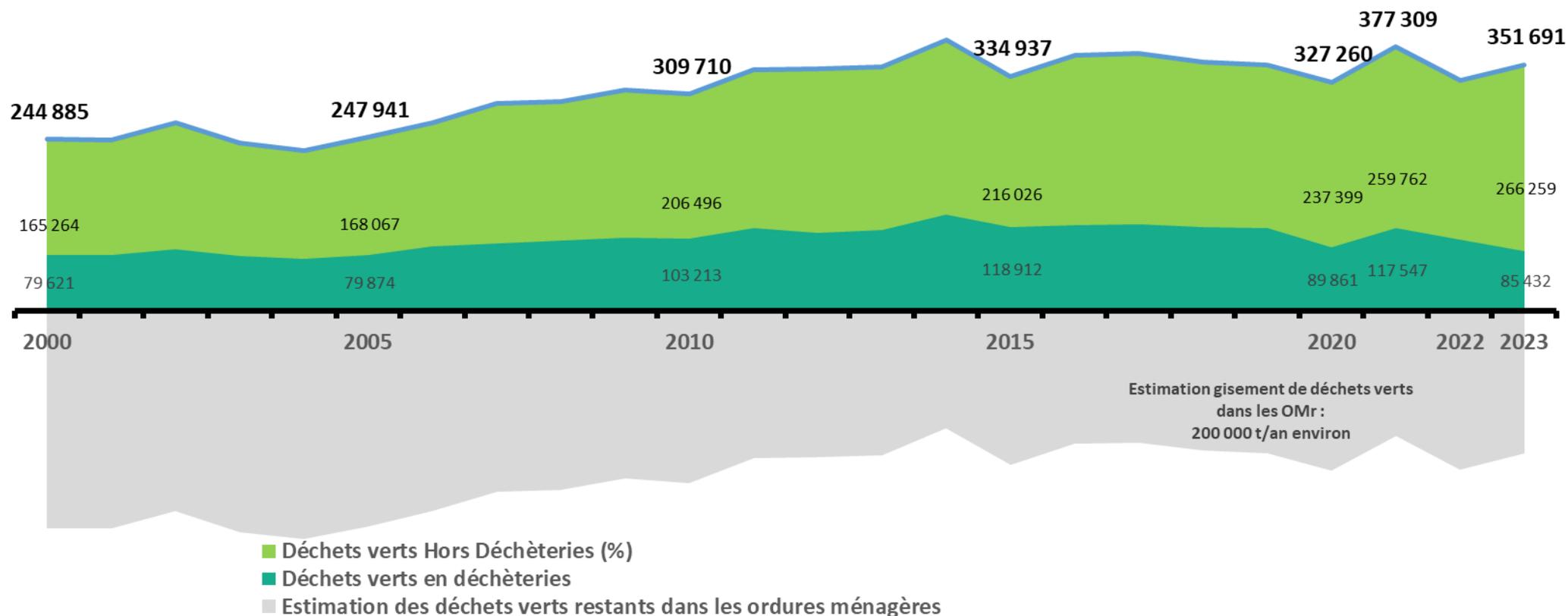


© L'INSTITUT PARIS REGION  
ORDIF 2024  
Source : ORDIF

# 7. Flux Déchets verts (tonnes)

En 2023, 351 691 t, en augmentation par rapport à 2022 mais reste dans le même ordre de grandeur que les 12 dernières années. 76% des déchets verts franciliens sont collectés hors déchèteries. Les caractérisations des ordures ménagères, suivant les années, montrent qu'environ 200 000 tonnes de déchets verts ne sont pas captés et s'y trouveraient encore. Ces tontes et autres sont alors principalement envoyées en incinération.

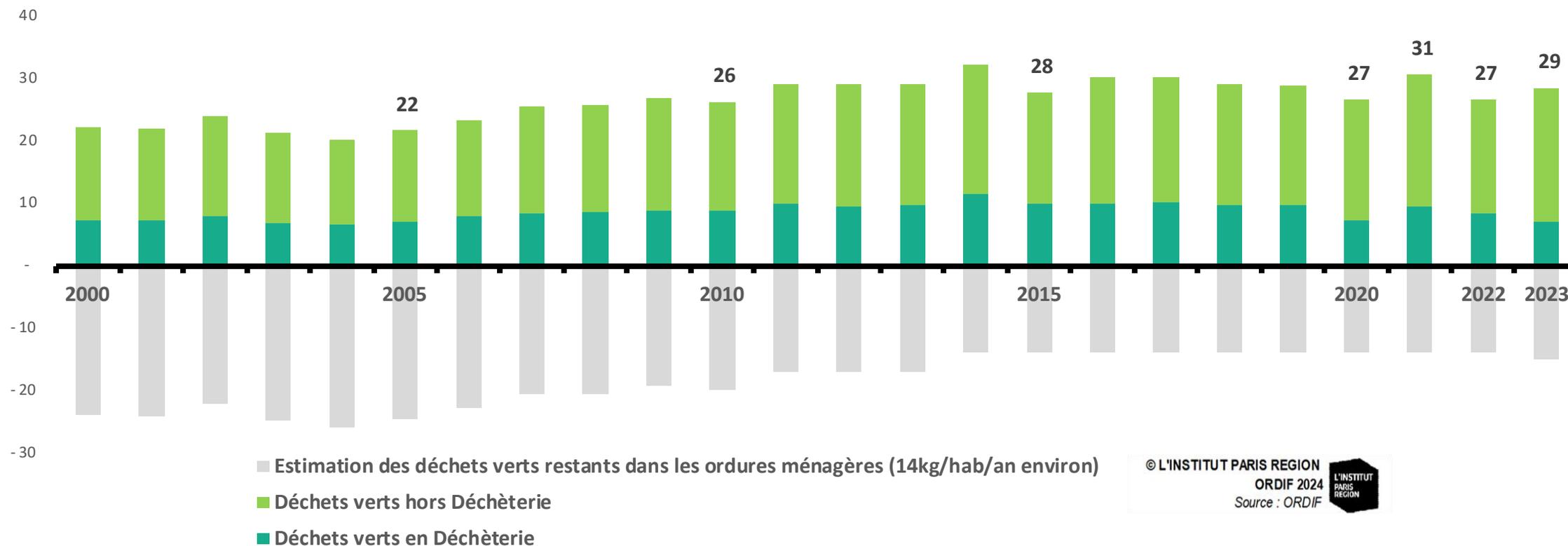
## Évolution de la collecte des déchets verts (tonnes)



# 7. Flux Déchets verts (ratios)

Malgré la saisonnalité de ce flux et des années atypiques, le ratio est relativement stable depuis 2009 entre 27 et 31 kg par habitant selon les années.

Évolution de la collecte des déchets verts (kg/hab)



# 7. Flux Encombrants en et hors déchèteries (ratios)

L'ensemble des encombrants collectés en Île-de-France, dans les bennes *tout venant* des déchèterie ou lors de collectes dédiées, a connu une baisse significative en 2023, passant de 62 kg par habitant à 49 kg par habitant. Les déchets tout-venant collectés en déchèterie représentent 57% de ce tonnage, soit un ratio de 28 kg par habitant alors que les encombrants collectés hors déchèteries représentent 21 kg par habitant.

Évolution de la collecte des encombrants en mélange en et hors déchèteries (kg/hab/an)



© L'INSTITUT PARIS REGION  
 ORDIF 2024  
 Source : ORDIF

# 8. Déchèteries

**184 déchèteries** fixes ont été recensées en 2023, un parc des déchèteries publiques toujours insuffisant et très sollicité.

Parmi elles :

- 174 déchèteries acceptent les déchets dangereux des ménages
- 40 déchèteries proposent une zone dédiée au réemploi.
- 102 déchèteries, soit 55 % des déchèteries franciliennes, acceptent les professionnels.

1 déchèterie pour



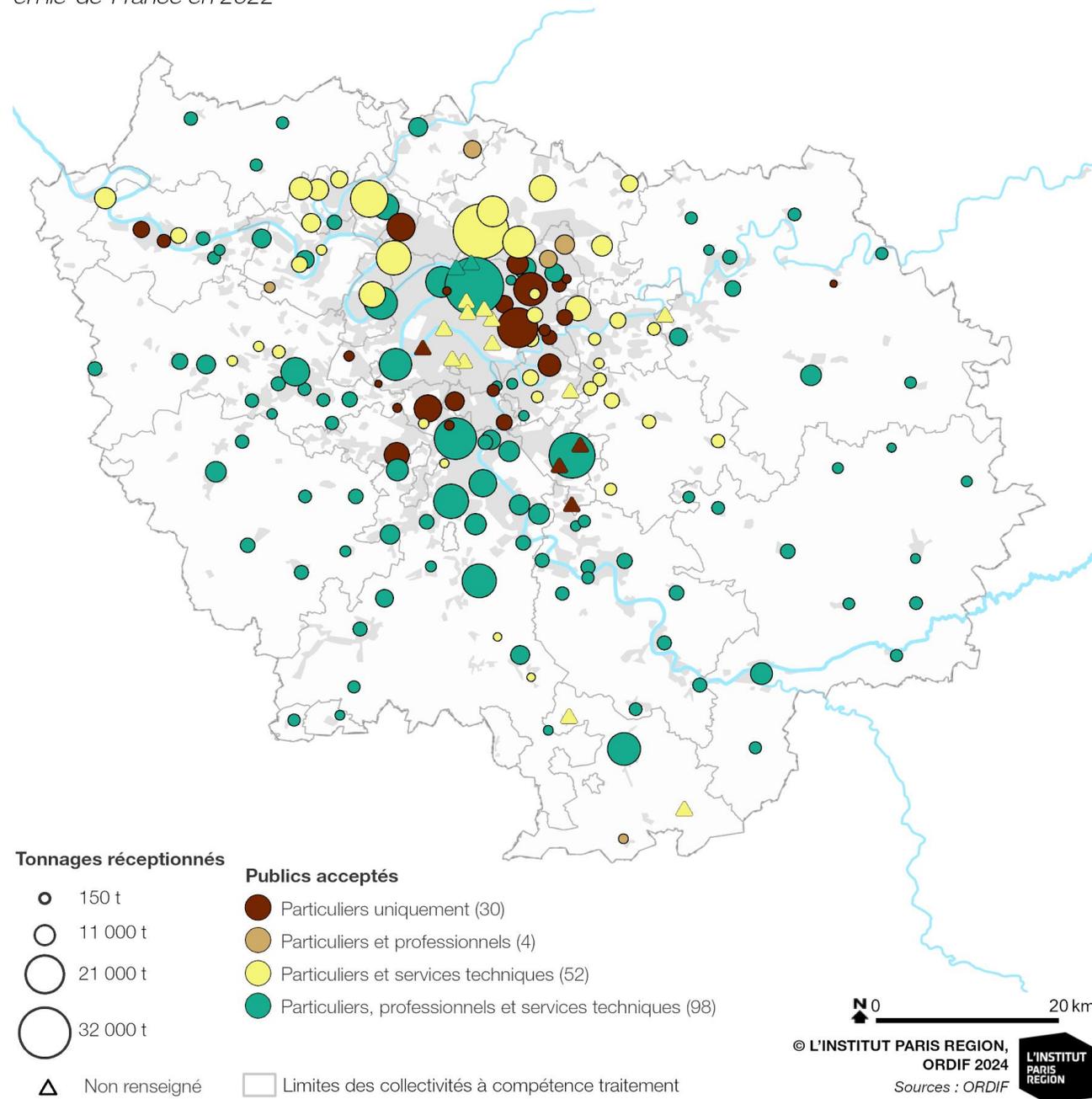
15 500 habitants



67 000 habitants

## Tonnages collectés en déchèteries publiques

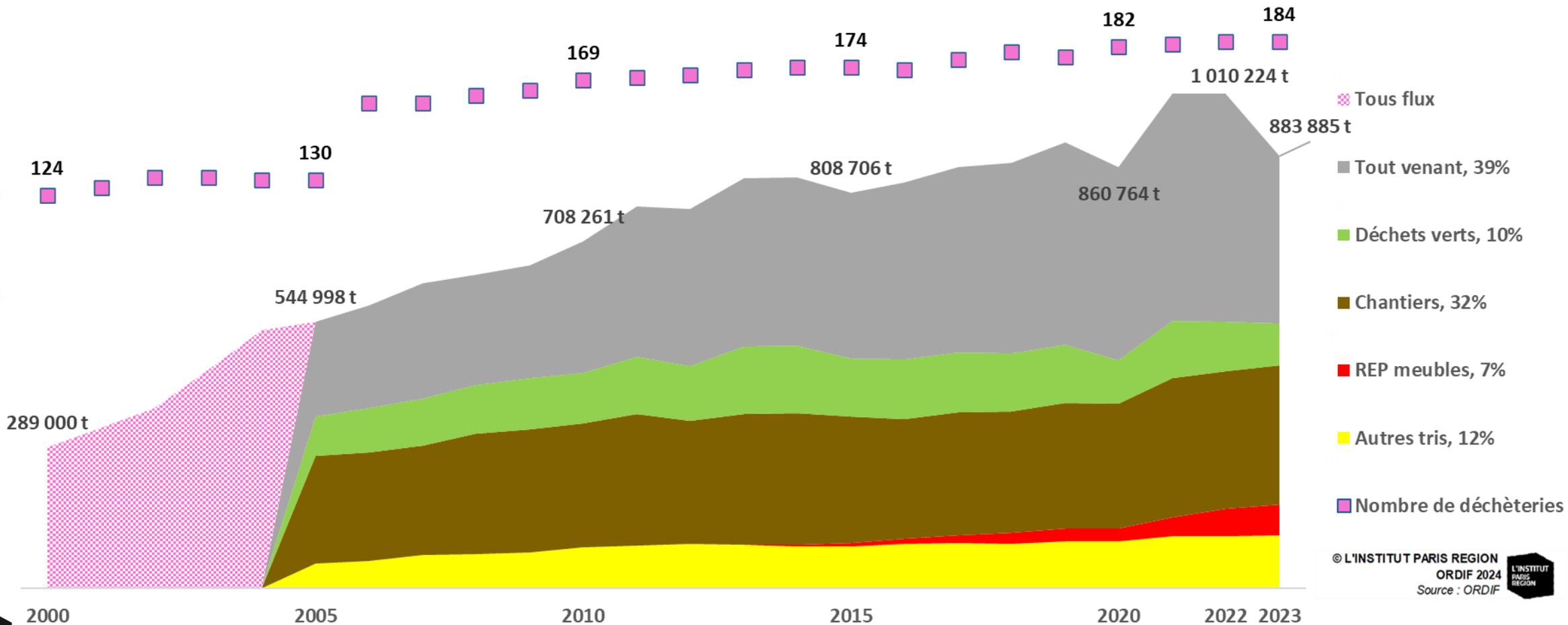
en Île-de-France en 2022



# 8. Déchèteries : évolution des tonnages (et nombre de sites)

Après deux années dépassant la barre du million de tonnes collectées, le tonnage en déchèteries retombe à moins de 900 000 t en 2023 (-13% par rapport à 2022). Cette baisse concerne le flux tout venant (-26%) et les déchets verts (-16%). Les déchets de chantiers restent stables. Inversement, les autres flux triés augmentent, notamment le flux dédié à la REP meubles, lancé en 2014, qui progresse cette année de 11% et atteint 7% du total des tonnages en déchèteries.

**Évolution des flux en déchèterie**

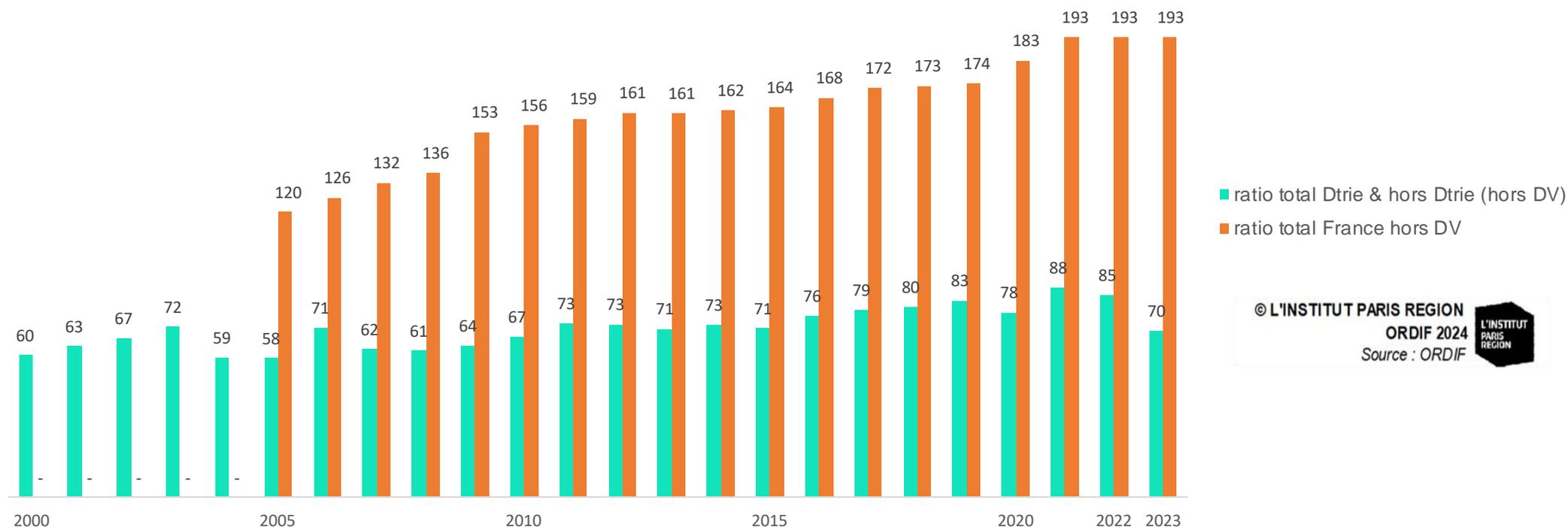


# 9. Comparaison tous flux Occasionnels, en et hors déchèteries, sauf déchets verts (ratios)

Le ratio moyen d'occasionnels collectés en Île-de-France est de 70 kg/hab/an. Ce ratio reste deux fois moins élevé que celui observé au niveau national (193 kg/hab/an en 2022).

Par ailleurs, le ratio de l'Île-de-France est en baisse en 2023 par rapport à 2022 soit une réduction de 15 kg par habitant.

## Évolution des ratios de collecte en et hors déchèterie sans les déchets verts en France et en île-de-France



© L'INSTITUT PARIS REGION  
ORDIF 2024  
Source : ORDIF

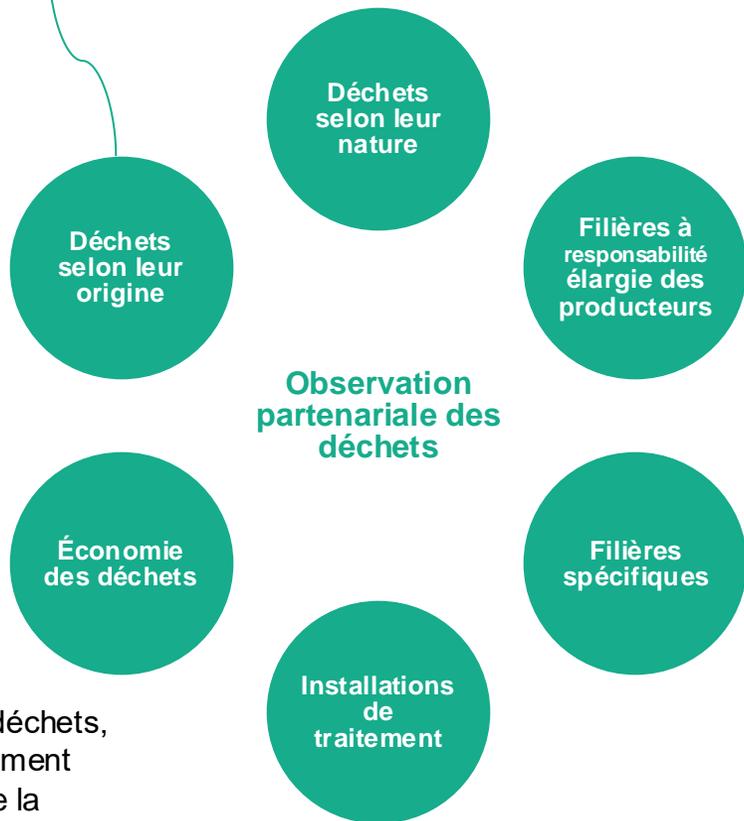
# 12. Observation des déchets

L'Observatoire régional des déchets d'Île-de-France (ORDIF), département déchets de **L'Institut Paris Region**, suit la gestion des déchets gérés dans le cadre des filières de responsabilité élargie du producteur depuis plus de 10 ans. Le recueil de ses données poursuit trois objectifs :

- Permettre aux **acteurs du territoire** de se situer dans l'écosystème francilien de la prévention de gestion des déchets
- Alimenter le suivi de la **planification régionale**.
- Participer au **rapportage national** et européen du secteur des déchets à travers les outils et processus mis en place par l'ADEME

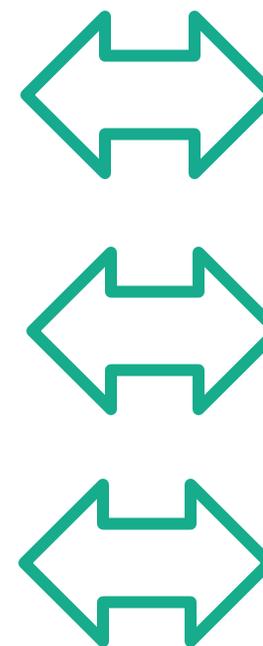
Les données sont collectées et exploitées dans le cadre d'une **démarche collaborative au sein de groupes experts** auxquels participent des représentants de l'ensemble des acteurs du secteur des déchets, dans leur diversité, partenaires de l'ORDIF. Il s'agit notamment de la Région Île-de-France, de l'ADEME Île-de-France, de la DRIEAT, des collectivités, des conseils départementaux, des groupements professionnels des opérateurs ou des industriels du recyclage, des associations de protection de l'environnement et des consommateurs, des éco-organismes, etc.

 **Notice Bilan DMA**



## Socle d'observation

### **LES NOTICES DE L'ORDIF**



Restitution auprès des acteurs



Planification régionale



Rapportage national



# 12. Plan de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) francilien et son suivi

Le PRPGD est un document de planification stratégique porté et animé par la Région, qui vise à coordonner les actions entreprises par l'ensemble des acteurs du territoire concernés par la prévention et la gestion des déchets.

Le PRPGD de l'Île-de-France a été approuvé au mois de novembre 2019.

Ce document comprend donc :

- un état des lieux des quantités de déchets, de leur composition et des installations de traitement du territoire,
- une prospective à 6 et 12 ans afin d'anticiper les principales évolutions en matière de production de déchets (facteur démographique, économique),
- une planification de la prévention et de la gestion des déchets pour répondre à des objectifs environnementaux (en particulier par la place relative des équipements de traitement),
- une planification spécifique à certains flux présentant des enjeux particuliers (exemple : emballages et extension des consignes de tri, BTP et grands travaux, VHU et démantèlement, etc.),
- une anticipation pour la gestion des déchets issus de situations exceptionnelles,
- un plan d'actions en faveur de l'économie circulaire faisant du PRPGD un outil de planification mais aussi de développement économique du territoire.

Il permet de retranscrire les objectifs nationaux en s'adaptant au territoire et contrainte de l'Île-de-France.

Le dernier rapport de suivi a été publié en octobre 2022 pour faire état des avancées du territoire. Le prochain rapport est prévu pour octobre 2023.

*(Source : Région Île-de-France)*

Pour consulter le PRPGD, cliquez [ici](#)

Pour consulter le rapport de suivi #3 du PRPGD, cliquez [ici](#)



# 12. L'enquête Ademe

L'ADEME, avec le soutien de ses partenaires en région, actualise tous les 2 ans l'enquête auprès des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) exerçant une compétence « collecte des déchets ».

Les résultats de cette enquête contribuent au suivi et à l'évaluation des politiques déchets mises en œuvre, ainsi qu'à la réponse de la France au règlement statistique européen sur les déchets. Ils permettent également de fournir des analyses et exploitations de données chiffrées utiles à l'ensemble des acteurs de la filière déchets qui disposent ainsi de références nationales, d'éléments de comparaison entre territoires et d'aide à la décision relative aux choix de gestion des déchets mis en œuvre.

Elle se fait via l'interrogation de l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale exerçant au moins une compétence collecte et/ou déchèterie afin d'identifier leurs compétences, leur(s) desserte(s) et les flux de déchets collectés pour l'année concernée.

L'enquête a porté sur 5 types de collecte en porte à porte et /ou en apport volontaire :

- Collecte d'ordures ménagères résiduelles,
- Collecte du verre,
- Collecte des matériaux secs,
- Collecte des biodéchets et/ou des déchets verts,
- Autres collectes spécifiques (encombrants, cartons des professionnels, déchets dangereux...), ainsi que sur la collecte en déchèteries.

Les quantités collectées concernent les déchets ménagers et assimilés collectés par le service public de prévention et de gestion des déchets, qui comprennent une part de déchets produits par les activités économiques (entreprises, administrations, établissements de santé, etc.).

*(Source : Ademe)*





**Sanoussy KABA**

[sanoussy.kaba@institutparisregion.fr](mailto:sanoussy.kaba@institutparisregion.fr)

+ 33 (0)1 77 49 75 33

**L'INSTITUT PARIS REGION**

Campus Pleyad - Pleyad 4, 66-68 rue Pleyel, 93200 Saint-Denis

**Directeur général** : Nicolas BAUQUET

**Directeur de l'Observatoire régional des déchets – ORDIF** : Helder DE OLIVEIRA

Étude réalisée avec la collaboration du groupe expert DMA de l'ORDIF

Projet : 42.17.01

**Avec le soutien de**

